République Démocratique du Congo

Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises

Unité de Coordination du Projet

PROJET DE :

« TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE, ENTREPRENARIAT FÉMININ ET MODERNISATION DES PME PAR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE », TRANSFORME

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RAPPORT PROVISOIRE

MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS 43

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS 54

PARTIES TOUCHEES PAR LE PROJET : 54

AUTRES PARTIES CONCERNEES : 54

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES 54

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 54

PERSONNES DEFAVORISEES OU VULNERABLES 54

EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS 65

HARCELEMENT SEXUEL : 65

1. INTRODUCTION 76

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 76

1.2. OBJECTIF 87

1.3. CHAMP D'APPLICATION 87

2. OBLIGATION DE PROJET TRANSFORME 98

2.1 DESCRIPTION DU PROJET 98

2.1.1. Objectif du projet *98*

2.2.2. Arrangement institutionnel de mise en œuvre *109*

2.2.3. Analyse des risques environnementaux et sociaux *109*

3. **MOBILISATION PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET** 1211

3.1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PMPP 1211

3.2. STRUCTURATION DU PMPP 1312

3.3. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES **1312**

3.3.1. Approche méthodologique *1312*

3.2.2 Résumé des activités déjà engagées *1422*

4.IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES **1822**

4.1. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 2126

4.2. PARTIES PRENANTES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET 2227

4.3 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables *2327*

4.4. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 3823

5. DIFFUSION DES INFORMATIONS **43**

5.1. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES 45

5.2. EXAMEN DES COMMENTAIRES ..... 51~~52~~

6. LES CONSULTATIONS APPROFONDIES ..... **51~~52~~**

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET ..... **56~~59~~**

6.1. INTRODUCTION DU MGP ..... 56~~59~~

6.2 ACTIONS ENVISAGEES ..... 59~~62~~

7. **ORGANISATION ET ENGAGEMENT** ..... 60~~64~~

7.1. BUDGET DU PMPP ..... 60~~64~~

7.1.1. Ressources ..... *60~~64~~*

7.1.2. Responsabilité ..... *60~~64~~*

7.1.3. Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes *61~~64~~*

8.CONCLUSION ..... **62~~67~~**

ANNEXES ..... **63~~68~~**

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONTACTEES LORS DE LA MISSION D'IDENTIFICATION. 63~~68~~

ANNEXE 2 CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES ..... **67~~68~~**

SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DE LA VILLE DE BUKAVU ..... **68~~69~~**

TRANSFORME : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES ..... **78~~97~~**

SYNTHESE DES ACTEURS & PARTIES PRENANTES DE L'ECOSYSTEME PME CONSULTES ..... **90~~106~~**

LISTES DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PARTIES PRENANTES CONSULTES PAR VILLE ..... 14~~21~~

TABLEAU 2 : PARTIES INTERESSEES/CONCERNEES PAR LE PROJET ..... 21~~25~~

TABLEAU 3 : ÉVALUATION DU POUVOIR DES PARTIES PRENANTES PAR CATEGORIE ..... 40~~24~~

TABLEAU 4 : SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROJET ..... 42~~38~~

TABLEAU 5 : TECHNIQUES DE DIFFUSION DES PARTIES PRENANTES (DANS LA PARTIE DIFFUSION) 44

TABLEAU 6 : SYNTHESE DE LA STRATEGIE DE DIFFUSION DES INFORMATIONS 47

TABLEAU 7 : STRATEGIE POUR LES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU TRANSFORME 49

TABLEAU 8 : SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PREPARATION DU PMPP ..... 52~~53~~

TABLEAU 9 : CALENDRIER ..... 55~~58~~

TABLEAU 10 : MISE EN ŒUVRE DU MGP (A DECENTRALISER) ..... 59~~62~~

TABLEAU 11 : BUDGET PREVISIONNEL D'EXECUTION DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES ..... 61~~65~~

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
CES	Cadre environnemental et social
CGES	Cadre de gestion Environnemental et social
CPE	Coordination Provinciale de l'Environnement
CPR	Cadre de politique de réinstallation
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
EIES	Études d'impact environnemental et social
HS	Harcèlement Sexuel
IDA	Association Internationale de Développement
INS	Institut National de la Statistique
MDR	Ministère du Développement rural
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MICS2	Multiple Indicator Cluster Survey2
NES	Norme Environnemental et Social
PASE	Projet d'Appui au Secteur de l'Education
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	Plan de gestion environnemental et social
PGMO	Plan de gestion de la main d'œuvre
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne Industrie
PMPP	Plan de Mobilisation des parties prenantes
PV	Procès-Verbal
RDC	République Démocratique du Congo
SNHR	Service National de l'Hydraulique Rurale
UCP	Unité de Coordination du Projet
ONG	Organisation non gouvernementale
VBG	Violence Basée sur le Genre
VCE.	Violence Contre les Enfants

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS

PARTIES TOUCHEES PAR LE PROJET :

L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (CES, Banque mondiale).

AUTRES PARTIES CONCERNEES :

L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. (CES, Banque mondiale).

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (CES, Banque mondiale).

VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

L'expression qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée.

PERSONNES DEFAVORISEES OU VULNERABLES

L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et

peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. (CES, Banque mondiale).

EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS

L'exploitation sexuelle est tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. L'abus sexuel s'entend de l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires.

HARCELEMENT SEXUEL :

Ce terme est défini comme toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle raisonnablement propre à choquer ou humilier, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une obligation.

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) prépare, avec le soutien financier et technique de l'Association Internationale de Développement (IDA), un projet dénommé « **transformation économique, entreprenariat féminin et modernisation des pme par l'emploi et la croissance** (TRANSFORME).

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) envisage de mettre en œuvre le TRANSFORME sous la direction du ministère de PME. Ainsi, la Banque mondiale a accepté d'accorder à ce projet un financement de l'ordre de 300 millions de dollars américains pendant une durée de 5 ans.

La République démocratique du Congo est l'un des pays les plus grands (80 millions d'habitants) et les plus pauvres (73 % de sa population vit dans l'extrême pauvreté) du monde et a été dans un état de conflit et de fragilité. La RDC a connu son premier transfert de pouvoir pacifique en 2019, après deux ans de crise politique et de violence, mais le pays reste vulnérable.

Le choc de la demande mondiale à la suite de la crise du COVID-19 s'est ajouté aux nombreux défis auxquels le pays a été confronté ces dernières années, soulignant le besoin urgent de réformes économiques. Le secteur privé comprend des industries extractives dominées par des investisseurs étrangers et des entreprises publiques, une agriculture à faible productivité, un petit secteur privé formel et un grand nombre de MPME informelles qui emploient 89 % de la population active. Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dominent le secteur privé de la République démocratique du Congo (RDC). L'informalité reste répandue et la RDC a une structure industrielle duale caractérisée par de nombreuses petites entreprises informelles et un petit nombre de grandes entreprises formelles. Les entrepreneurs et les MPME, tant formels qu'informels, ont un accès limité aux marchés, au financement et aux compétences, et sont confrontés à un environnement commercial difficile. L'accès au financement en RDC est limité et le coût du crédit est également assez élevé. Les MPME ayant des ambitions de croissance ont tendance à se retrouver dans un segment de marché qui n'est pas desservi de manière adéquate par les institutions de microfinance (IMF) ou les banques commerciales. Le manque d'accès aux infrastructures freine également la croissance des PME congolaises. La faiblesse de l'environnement des affaires impose un lourd fardeau aux entreprises congolaises. L'expérience internationale montre que l'égalité des sexes est associée à une plus grande résilience et croissance, mais les inégalités entre les sexes persistent parmi les entrepreneurs. Les obstacles à la participation des femmes ne sont pas seulement structurels (économiques, juridiques, institutionnels) mais aussi comportementaux (préjugés, modèles

mentaux, normes de genre). Le COVID-19 aura probablement un impact durable et affectera la croissance future.

Le gouvernement de la RDC reconnaît l'importance d'un secteur privé fort pour une croissance inclusive et durable qui conduira à la réduction de la pauvreté.

Le Ministère des PME a travaillé avec la Banque mondiale sur la préparation du Programme National de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo ou PRONADEC) dont l'objectif principal est de soutenir les MPME, les entrepreneurs et les artisans pour améliorer leur compétitivité, la création d'emplois et les intégrer dans l'économie formelle. Le projet proposé est directement lié à ces stratégies

1.2. OBJECTIF

Les objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes sont :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au projet TRANSFORME de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- Doter les parties touchées par le programme de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au Projet d'y répondre et de les gérer.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le programme pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.

1.3. CHAMP D'APPLICATION

Le PMPP s'applique à tous les projets financés par la Banque au moyen du Financement de projets d'investissement. Le projet Transforme mettra en place un processus de mobilisation des parties prenantes qui sera intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du projet, tel que préconisé dans la NES no 1. Aux fins de la présente NES, le terme « partie prenante » désigne les individus ou les groupes qui

a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et

b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

2. OBLIGATION DE PROJET TRANSFORME.

2.1 DESCRIPTION DU PROJET

2.1.1. Objectif du projet

Le projet proposé s'aligne sur l'objectif clé de l'OMD de réduire la pauvreté, de stimuler la prospérité partagée et en parallèle, de s'attaquer aux principaux facteurs **FCV**. Le projet proposé contribuerait à plusieurs engagements politiques des thèmes spéciaux IDA Genre et développement et Emploi et transformation économique. Le projet s'aligne également sur les priorités identifiées dans le diagnostic systématique du pays et l'évaluation des risques et de la résilience (RRA) pour tirer parti du secteur privé.

L'objectif de développement de ce projet est de soutenir l'accès au financement, la croissance au financement, la croissance des MPME, l'augmenter l'emploi et les opportunités d'entreprenariat pour les femmes et les Jeunes dans les zones sélectionnées.

Projet s'appuie sur les composantes suivantes :

Composantes	**Indicative Allocation (US$ million)**
1. Soutien à un entreprenariat résilient	**160**
1.1. Valorisation des femmes-entrepreneurs 1.2. Formations & subventions sur dossier pour les start-ups 1.3. Subventions de contrepartie pour expansion de capacité de production de MPME	50 50 60
2. Accès viable au financement	85
2.1. Renforcement d'infrastructure de crédit 2.2. Appui à l'accès au financement pour les MPME 2.3. Appui à l'adoption des Services financier numériques	4 75 6
1. Développement de l'écosystème entreprenariat	**55**
3.1. Réformes de l'environnement des affaires pour catalyser l'investissement 3.2. Infrastructures communes, liaisons et accès aux marchés (don publics)	15 40

4. CERC	**0**
TOTAL	**300**

2.2.2. Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Le projet Transforme est piloté par le Ministère des Petite et Moyenne entreprise, qui est le Maitre d'ouvrage. Néanmoins, il s'appuiera sur l'Unité de Coordination du Projet, qui reste la même comme au PADMPME.

Un Comité National de pilotage (**CNP**) du projet sera mis en place et présidé par le Ministère des PME. Au sein du Comité de Pilotage, d'autres ministères sont impliqués dans le projet. Il s'agit des ministères et secrétariats suivants : (i) Ministère des Finances, (ii) Ministère de la justice, (iii) Ministère de genre et famille, (iv) Ministère de travail, (v) Ministère de l'économie, (vi) Ministère du Commerce extérieur, (vii) Ministère de l'Environnement.

Le Comité de Pilotage se réunit régulièrement deux fois l'an. Au niveau provincial, il existe un Comité technique de suivi provincial, qui a un rôle de suivi du projet au niveau provincial.

L'UCP est le principal organisme de coordination pour le projet au niveau national. Elle est ancrée au sein du Ministère des PME et sera responsable de la gestion courante du projet. L'UCP servira de point de coordination entre les institutions impliquées dans le projet. Au niveau provincial, le projet mettra en place une unité d'exécution provinciale (UEP) dans chaque ville (Matadi, Goma, Kinshasa, Bunia, Kananga, Mbujimayi et Bukavu). Les UEP seront chargées de la mise en œuvre du projet au niveau de chaque province et disposeront de tous les moyens de mise en œuvre et de gestion sous la supervision de l'UCP. Les autres parties prenantes au niveau national et provincial participeront respectivement au Comité de Pilotage national et Comité Technique de suivi provincial. Il s'agit entre autres :

- ✓ **Les structures étatiques : ANADEC, ANAPI, FPI, INPP, La maison de la femme**
- ✓ **Les structures privées : COOPEMECO, FEC, FENAPEC, Incubateurs, FNJEC, les Associations des jeunes et celles des femmes**

2.2.3. Analyse des risques environnementaux et sociaux

Le risque environnemental et social est évalué substantiel à ce stade. Des risques et impacts environnementaux sont attendus dans le cadre des composantes 1, 2 et 3. Ces risques et impacts sont liés aux activités de la composante 1, en particulier les activités qui seront réalisées suite (i) à l'accompagnement de **7.500** femmes entrepreneurs en subventions en nature, (ii) l'accompagnement de **2.500** entrepreneurs sous forme de subventions en espèces et (iii) l'accompagnement par des subventions de contrepartie aux PME des secteurs ciblés (industrie légère, transformation et conditionnement, agroalimentaire et services, hors stocks ou fonds de

roulement des activités commerciales ou de détail). Aucune nouvelle construction ne sera financée par le projet, seulement de petits travaux de génie civil. Cette composante soutiendra les MPME existantes et il est probable que ces MPME auront des problèmes/risques préexistants/continus en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) (utilisation de solvants ou de substances toxiques, accidents industriels, gestion des déchets, bruit, etc.). De même, les activités relevant de la composante 1 sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux négatifs potentiels liés aux opérations des MPME qui doivent être soutenues et qui bénéficieront des subventions. Des travaux de génie civil sont également prévus dans le cadre de la composante 3 pour la construction des Centres des PME. Dans le cadre de la composante 2, le projet soutiendra l'accès des MPME au financement par le biais d'un guichet PME. Ces activités peuvent entraîner des problèmes E&S potentiels liés à la santé et à la sécurité au travail, à la gestion des déchets, à la santé et à la sécurité du travail et de la communauté, y compris les risques liés à la sécurité incendie. Compte tenu de ce qui précède et compte tenu de la similitude des activités de ce nouveau projet avec le projet PADMPME en cours, la notation du risque environnemental du projet est évaluée comme substantielle à ce stade en raison des facteurs supplémentaires suivants : (a) la performance E&S satisfaisante du PADMPME ; (b) le recrutement de nouveaux spécialistes E&S pour les unités provinciales de mise en œuvre du projet ; (c) le renforcement des capacités du personnel de la CEP et des autres parties prenantes sur le FSE avant et après la mise en œuvre du projet. Un facteur supplémentaire contribuant à des risques substantiels est dû à la faible capacité des bénéficiaires de l'utilisation des fonds du projet, qui comprennent le ministère des PME, la CEP existante, le partenaire local ou international, les MPME et certains intermédiaires financiers à gérer les risques et les impacts de manière cohérente avec les objectifs des ESS. La cote de risque environnemental et social sera réévaluée lors de la préparation du projet à mesure que de plus amples informations sur le projet seront connues. Dans le contexte actuel de COVID-19, le projet peut augmenter sa propagation pour les travailleurs, les bénéficiaires et les communautés pendant la mise en œuvre du projet si des mesures appropriées ne sont pas prises.

Les impacts sociaux sont principalement attendus dans le cadre des composantes 1, 2 et 3. Dans le cadre de la composante 1, les risques sociaux sont susceptibles d'inclure un engagement insuffisant des parties prenantes (pour informer les bénéficiaires prévus du projet et les critères de sélection pour qu'ils bénéficient des diverses activités de renforcement des capacités et subventions disponibles dans le cadre du projet), et des mécanismes de règlement des griefs inaccessibles où ces individus/entreprises ciblés pourraient signaler (i) un manque perçu d'équité ou de transparence dans le processus, (ii) des facteurs d'exclusion basés sur le sexe, le handicap, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle/ Identité de genre ou toute autre particularité, ou (iii) tous frais supplémentaires que l'IF pourrait lui imposer afin de bénéficier de ces interventions. Les activités

des composantes 2 et 3, qui visent à soutenir l'inclusion financière et l'accès au financement pour les entrepreneurs et les MPME, pourraient également comporter des risques E&S en aval qui pourraient être atténués en s'assurant que toutes les activités pertinentes (par l'examen des termes de référence) sont conformes au CES.

En plus de ces risques, les activités relevant de la composante 3, qui visent à améliorer les infrastructures économiques sélectionnées, auront probablement des impacts associés à l'éventualité de travaux de génie civil qui pourraient (i) inclure des risques associés au potentiel afflux de travailleurs dans les communautés périurbaines susceptibles d'héberger ces installations (conflit social, EAS/HS, etc.),et (ii) problèmes de main-d'œuvre, etc. des MPME sont également susceptibles d'avoir des impacts E&S inconnus à ce stade.

Les risques sous les composantes 1 et 3 seront atténués par la préparation d'instruments pertinents tels qu'un CGES, CPR, etc. Ceux sous la composante 2 seront traités par la mise en œuvre d'un PGES par l'agence d'exécution et l'établissement de procédures environnementales et sociales pour mise en œuvre éventuelle des PFI et des FI. Alors que les sous-projets à haut risque seront exclus de cette composante, les IFP pourraient financer des sous-projets à risques substantiels, c'est-à-dire avec des impacts significatifs sur la santé et la sécurité de la communauté, le travail et les conditions de travail, ou le patrimoine culturel.

Les Risques liés aux VBG et surtout EAS/HS - Substantiel : Parce que le projet est principalement destiné aux femmes entrepreneurs, il pourrait y avoir un risque que certaines soient exposées à l'EAS/SH dans le cadre du processus de sélection des bénéficiaires, mais aussi par rapports aux conflits conjugaux qui pourraient découdre de la gestion des fonds attribués par le projet. Le projet parent a mis en place des mesures d'atténuations qui seront également adaptées pour mise en œuvre de la nouvelle opération. En outre, certains des travaux de génie civil prévus dans le cadre des composantes 1 et 3 pourraient également impliquer un certain niveau de risques d'incidence des cas d'EAS/HS.

3. MOBILISATION PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1. Méthodologie d'élaboration du PMPP

La démarche globale a consisté à désigner le président du comité préparatoire ainsi que les autres acteurs institutionnels concernés par le projet. Il convient néanmoins de noter que cette version du PMPP est préliminaire et qu'elle sera mis à jour avec entre autres, des consultations plus approfondies avec les diverses parties prenantes, particulièrement les groupements féminins, et publiée avant la mise en vigueur du projet. La prochaine étape consistera donc à la mise en place du comité d'élaboration du PMPP. Ainsi, le comité sera chargé de collecter les données et de

conduire les consultations et l'élaboration du PMPP en collaboration avec le consultant en charge de l'élaboration du document. Il s'agira essentiellement des acteurs institutionnels, les autres parties prenantes ainsi que la société civile œuvrant dans le secteur de petite et moyenne entreprise en RDC.

3.2. Structuration du PMPP

Le présent document est structuré autour des points suivants :

- **Description du projet;**
- **Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;**
- **Identification et analyse des parties prenantes ;**
- **Plan de mobilisation des parties prenantes ;**
- **Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;**
- **Mécanismes de gestion des plaintes ;**
- **Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.**

3.3. Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes

3.3.1. Approche méthodologique

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficients pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Des rencontres institutionnelles et des séances de consultation des parties prenantes ont été menées dans trois des sept villes ciblées par le **TRANSFORME**, à savoir : Goma, , Bunia, et Bukavu du 24 au 28 février 2022 simultanément. Les autres villes n'ont pas été inclues vu le temps limité pour conduire cet exercice. Celles se poursuivent néanmoins et seront inclues dans ce rapport ultérieurement. Les acteurs ciblés étaient constitués des membres des Gouvernements provinciaux (Gouverneurs, Ministres), des services techniques provinciaux, les acteurs locaux de MPME, les représentants des communes, des membres de la société civile environnementale et sociale.

Le tableau 1 ci-dessous fait ressortir les parties prenantes consultées dans les zones d'intervention du Projet.

TABLEAU 1 : PARTIES PRENANTES CONSULTES PAR VILLE

Ville de Bukavu	Ville de Goma	Ville de Bunia
1.Ministre provincial des MPE et Industrie 2.FEC Bukavu 3.OPEC4.FNAJEC 5. la société civile6. INPP	1.ANADEC2.FEC3. Chef de division PMEA4.Maison des Femmes5.Incubateur6.PROYEN 7.Youth Connecket	1.Gouvernorat 2.division PME 3. Division PMI 4.Divion pèche et élevage 5.FENAPEC 6.FEC/CDP 7.Jeunes Entrepreneurs 8.IMF 9.Societe civile

Ce PMPP sera revue au fur et à mesure que le projet est mis en œuvre. Des changements divers pourraient intervenir et/ou être intégrés dans la mise en œuvre du projet.

Le résumé des consultations des Parties prenantes par ville est renvoyé en annexe 2 du rapport.

Pour recueillir les avis des différents acteurs ciblés, les points ci-après ont été soulevés et discutés après présentation du projet par le projet :

- La perception du projet ;
- Les critères d'éligibilité des PME ;
- Les mécanismes locaux de résolution des conflits ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations ;
- Les capacités en réinstallation et les besoins renforcement ;
- Les personnes vulnérables (notamment les femmes) ;
- Les préoccupations et craintes vis-à-vis du projet en matière de subvention des jeunes ;
- Les suggestions et recommandations à l'endroit du projet.

3.2.2 Résumé des activités déjà engagées

Durant cette phase d'élaboration du présent **PMPP**, le processus de consultation et de participation a concerné essentiellement les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du projet et les discussions ont porté sur le choix des filières du projet, l'approche d'intervention et l'encrage institutionnel, les risques environnementaux et sociaux potentiels. Certaines consultations avec les autres parties prenantes notamment ceux au niveau provincial de la zone d'intervention du projet ont eu lieu et se poursuivent dans le cadre du **CGES** en cours de préparation. Les parties consultées durant cette étape sont donc en plus des acteurs nationaux et provinciaux, l'Agence Congolaise de l'Environnement, les collectivités locales, la société civile.

3.2.3 Sommaire des points soulevés

Préoccupations et craintes par rapport au Projet

- Il y a une méconnaissance des obligations environnementales et sociales dans le secteur des PME surtout au niveau de celles informelles.
- L'ensemble des Services Techniques rencontrés, même s'ils disposent de personnel suffisant en termes d'effectif, pour certains (beaucoup d'autres souffrent d'un manque de personnel), sont confrontés à certaines difficultés qui leur empêchent de remplir correctement leur mission ; il s'agit du manque de capacités techniques (besoin de formation), de moyens logistiques (véhicules ou motos, etc.), de matériels informatiques, d'équipements de mesure (pour l'ACE par exemple).
- La création d'un Ministère en charge des PME répondait à une volonté de l'Etat de mieux gérer et accompagner ce secteur qui auparavant dépendait du Ministère en charge de l'Economie.
- Il y a des difficultés pour faire appliquer la réglementation et c'est lié à un déficit de moyens de contrôle, à la sollicitation d'interventions auprès de la hiérarchie et à la corruption.
- Les forêts classées et réserves forestières font l'objet de beaucoup d'agressions de la part des communautés riveraines.
- Les Directions provinciales de l'ACE nécessitent un renforcement des capacités en matière du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale pour faire un suivi rapproché dans les provinces concernées par le Projet TRANSFORMEL'OPEC sensibilise et accompagne les PME à se formaliser et se conformer aux lois et règlements en vigueur mais pas encore par rapport à ceux relatifs à l'Environnement pour lesquels il envisage de rencontre la Direction provinciale de l'ACE.
- Les Services Techniques rencontrés, excepté ceux du Ministère en charge de l'Environnement, ne disposent pas de spécialistes en environnement pour la prise en charge des aspects environnementaux et sociaux liés aux activités des PME.
- Les pesticides sont parfois utilisés dans la pêche aussi au niveau de la rivière de Songololo, occasionnant une pollution du cours d'eau.
- Le Bureau de Protection des Végétaux est confronté à un problème de manque d'équipements de protection (EPI) et de matériel d'intervention (pulvérisateurs, pulsateurs). Les équipes de ce service auraient souhaité être présents pendant l'utilisation des pesticides par les producteurs pour mieux les encadrer et superviser les opérations, mais elles ne le peuvent pas, par manque de moyens.
- Les méthodes naturelles de lutte contre les ravageurs/nuisibles telle que l'utilisation du piment, sont très peu, voire pas connues et non utilisées par les producteurs.
- Les problèmes d'intoxication aux pesticides sont souvent dus au non-respect par les utilisateurs des prescriptions et recommandations formulées par le distributeur.
- L'utilisation répétée de pesticides sur une longue période rend parfois les terres improductives de sorte qu'elles sont laissées en jachère durant plusieurs années par les utilisateurs.

- La plupart des acteurs ont déjà connaissance du Projet de Développement des Pôles de Croissance (PDPC) financé par les crédits IDA de la Banque mondiale et qui est en cours d'exécution.
- Les PME sont confrontées à des difficultés d'accès aux financements et parfois aux terres. Les terres sont souvent détenues par des Concessionnaires qui ne les exploitent pas et ne les vendent pas, pendant que les PME ont des difficultés d'accès aux terres.
- En zone rurale, les terres appartiennent généralement à des ayants-droit coutumiers avec qui l'Etat ou la Mairie négocie en vue de les compenser avant de pouvoir prendre possession des terres. Par exemple, dans le cadre du PDPC, les ayants-droit ont accepté de mettre à disposition leurs terres pour la réalisation d'aménagements hydro-agricoles sur la base d'une compensation en nature consistant en l'utilisation par ces ayants-droit d'une partie des terres aménagées. Dans ce processus, le Ministère en charge des Affaires Foncières intervient en venant délimiter les zones mises à la disposition du projet afin de bien les sécuriser.
- Le système de Guichet Unique déjà mis en place à Kinshasa et à Lubumbashi devrait être opérationnel à Matadi et elle permettra d'alléger, de raccourcir et de faciliter les procédures de création des PME.
- L'ANAPI ne dispose pas encore de Bureau provincial dans le Kongo Central ; ce dernier est en train d'être mis en place avec l'appui du PDPC.
- L'amélioration de l'environnement des affaires constitue un important levier de développement des PME.
- Les Services de l'Urbanisme, dans l'instruction des dossiers de demande de permis de construire, sont souvent confrontés à un manque de moyens qui fait que le plus souvent les dossiers sont instruits sans une descente préalable sur le terrain. Il y a également parfois une absence de coordination des interventions entre les Services des Domaines et du Cadastre et ceux de l'Urbanisme qui provoque parfois par exemple l'implantation de projets par les premiers dans des zones de servitude.
- Les PME sont souvent confrontées à des difficultés d'accès aux matières premières et aux équipements qui ne sont pas produits ou fabriqués sur place mais plutôt importés.
- Les financements à recevoir par les PME dans le cadre de ce projet seront-ils des subventions ou des prêts, vu les difficultés de la plupart des PME à rembourser des prêts surtout si ces derniers sont accordés avec un taux de remboursement élevé ?
- Les PME dans la ville de Matadi opèrent essentiellement dans le secteur du commerce qui n'est pas ciblé par le projet.
- Les PME sont l'objet de beaucoup de tracasseries liées notamment aux nombreuses taxes qui leur sont appliquées durant leurs phases d'ouverture et d'exploitation. A cela s'ajoute certaines charges de fonctionnement trop chères (eau et électricité).
- Certaines PME peuvent passer du statut formel à l'informel en travaillant au noir pour fuir à leurs obligations fiscales.

- Les corporations de PME ne disposent pas en leur sein de ressources humaines spécialistes des questions environnementales et sociales.
- Les PME formelles subissent une concurrence déloyale de la part des PME informelles.
- Les PME souffrent d'un manque de formation surtout en gestion comptable, ce qui compromet leurs efforts de développement.
- Il y a un réel manque de capacités dans l'entrepreneuriat pour les jeunes.
- Un partenariat a été noué entre la Direction provinciale de l'ACE, la FEC et la COPEMECO ; ce partenariat a permis l'organisation d'une réunion d'information à Matadi au cours de laquelle la Direction provinciale de l'ACE a sensibilisé et informé les participants par rapport à ses missions et aux textes applicables en matière d'environnement.

Suggestions et recommandations

- Renforcement des capacités des Services Techniques intervenant dans la gestion et l'encadrement des PME (recrutement, formation, moyens informatique et logistiques, équipements de mesures, de protection ou d'intervention, etc.).
- Organisation de voyages d'échanges au niveau sous régional ou régional dans les pays où les PME sont bien encadrées et bien développées, dans le cadre du renforcement des capacités.
- Développement de solutions alternatives pour lutter contre les multiples agressions des forêts classées et réserves forestières, comme l'approche d'agroforesterie, de reconversion des acteurs (par exemple les chasseurs en éleveurs), des contrats de cultures avec les populations locales.
- Renforcement de l'information, la sensibilisation, la communication et la vulgarisation des textes sur la gestion environnementale et sociale.
- Renforcement des mécanismes d'amélioration de l'Environnement des Affaires via l'accélération des réformes et la mise en application des nouveaux textes réglementaires.
- Mise en place d'un cadre de concertation au niveau provincial regroupant les multiples acteurs intervenant dans le secteur des PME, pour mieux adresser les problèmes et défis dans ce secteur.
- Réduction des nombreuses taxes applicables aux PME.
- Accompagnement par l'Etat des PME nouvellement créées en leur accordant une période dérogatoire de six (06) mois avant de démarrer le paiement des taxes.
- Accélération de la mise en place du système de Guichet Unique à Matadi, Kananga et Mbuji-Mayi et voire même Bunia, pour alléger, raccourcir et faciliter les procédures de création des PME et favoriser ainsi la formalisation des PME informelles.
- Renforcement des synergies entre les projets et de la coordination entre les Services Techniques.
- Mise en place d'un institut ou d'un centre de formation à l'entrepreneuriat pour les jeunes, par exemple une Maison de l'Entrepreneuriat.

Avis et perception sur le projet

Le Projet TRANSFORME est à l'unanimité perçu par les parties prenantes comme un projet pertinent qui représente une réelle opportunité de développement du secteur des MPME confronté à beaucoup de difficultés.
En outre, la mise en œuvre du Projet TRANSFORME, à travers ses composantes, pourrait permettre de résoudre ce gap et de redynamiser la croissance économique et la création d'emplois au niveau de ce secteur.

4.IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Le projet « Transforme » identifiera les différentes parties prenantes, aussi bien les parties touchées par le projet que les autres parties concernées1. Comme indiqué au paragraphe 5, les différents individus ou groupes qui sont ou pourraient être touchés par le projet seront désignés par « parties touchées par le projet », et les autres individus ou groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet seront appelés « autres parties concernées.

Le présent **PMPP** suivra la démarche préconisée suivante :

- **Identification des parties prenantes susceptibles d'être concernées par le projet;**
- **Identification des informations à divulguer dans le domaine public, la langues et moyens ou cannaux de communication approprié étant dans un contexte de la pandémie COVID-19 et la localisation des activités (où elles seront situées) ;**
- **Information et explication sur les possibilités de consultation publique ;**
- **Description du mécanisme de gestion des plaintes du TRANSFORME, y compris les procédures spécifiques pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS, et la manière d'y accéder ;**
- **Engagement pour la publication des informations de routine sur les performances environnementales et sociales du projet, y compris sur les possibilités de consultation et sur la manière dont les réclamations seront gérées**

1.Les parties prenantes intéressées : individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et/ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre

Les parties intéressées (concernées) comprennent les autorités administratives et élues, le personnel du projet, les bénéficiaires du Projet (garçons/jeunes hommes et filles/jeunes femmes de 15 - 35 ans ni en formation ni en emploi, les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le Projet, les autorités religieuses et coutumières locales, les structures publiques et privées de formation professionnelle et d'emploi ainsi que les médias.

2.Les parties prenantes affectées : personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet

et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion à savoir :

L'OPEC

L'office de promotion des petites et moyennes entreprises congolaises (OPEC), fut créé par l'ordonnance loi n°73/011 du 05 Janvier 1973 modifié par la loi n°21/736. Cette nouvelle institution aura pour but de concevoir et mettre en œuvre sur l'ensemble de la République démocratique du Congo ; toutes études, actions ou intervention pouvant contribuer :

- A la création, au développement d'entreprises industrielles, artisanales ou commerciales congolaise ;
- A l'amélioration de l'efficience et de la productivité de ces entreprises et secteurs d'activités.
- A l'organisation collective des différentes branches d'activités concernées.

L'OPEC a pour mission de réaliser toute étude, concevoir et mettre en œuvre toutes actions de nature à susciter le développement ou la création de petites et moyennes entreprises congolaises, d'améliorer l'efficience et la productivité, d'en promouvoir l'organisation collective et d'en assurer la défense.

LA COPEMECO

La COPEMECO est une association sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle, créée en 1991 et qui, face à un environnement de crise économique aiguë, et à l'atomisation des PME, s'est assignée comme mission le regroupement des PME en syndicat du patronat, leur encadrement et promotion. Elle remplit cette mission à travers une approche et une organisation originale, et à travers diverses activités. Interface PME/Gouvernement pour défense des intérêts des PME, encadrement et promotion des PME membres, en particulier le renforcement de leurs capacités techniques et managériales, leur accès à l'information, aux ressources et aux marchés.

LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES CONGOLAISES (FEC)

Missions et fonction. La FEC a pour mission d'améliorer sans cesse ses prestations afin de créer un climat propice aux affaires. De sa création à son développement, la vie d'une entreprise est jalonnée d'étapes délicates. Pour parer aux éventuelles périodes difficiles qu'elle peut rencontrer durant son évolution, la FEC est là pour l'encadrer. La FEC valorise également les ressources locales, cultive l'esprit d'entreprendre et dynamise l'image de la république démocratique du Congo et de ses entreprises.

De nos jours, une entreprise se doit d'être innovante tant dans la qualité de ses services que de ses produits. La compétitivité actuelle doit absolument pousser leurs décideurs à se surpasser afin de se faire une place sûre dans le marché qu'elle occupe. Pour les accompagner dans cette démarche à la recherche de l'innovation, la FEC réunit les meilleures compétences afin de leur apporter des solutions pertinentes afférentes à leurs métiers. La FEC guide pas à pas les entreprises vers leur réussite, elle est leur partenaire de tous les instants

afin de « Bâtir ensemble » leurs projets. La FEC remplit notamment les rôles de : (i) chambre de commerce ; (ii) syndicat patronal, et iii) centre de documentation et d'information.

LA FENAPEC

La FENAPEC est à l'origine de la mise en place de la Banque citoyenne Congolaise. Cette initiative était motivée par l'absence d'une industrie financière orientée vers le besoin réel de financement de l'économie nationale, est une initiative de la Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises Congolaise, sous la conduite de l'Administrateur Délégué de cette Fédération, corporation professionnelle regroupant le plus grand nombre d'entreprises et d'artisans de la République Démocratique du Congo.

LE FPI

Le Fonds de Promotion de l'Industrie est un Établissement public qui a été créé par l'Ordonnance Loi N° 89-171 du 07 Aout 1989. En vue de lui assurer des ressources pour financer ses activités, il a été créé une taxe de Promotion de l'Industrie par l'Ordonnance Loi N° 89-031 du 07 Aout 1989.

Dans le cadre de la réforme des Entreprises Publiques, le Fonds de Promotion de l'Industrie a été mué en Établissement public. L'objectif final est de renforcer la structure financière de l'institution et ainsi lui permettre de diversifier ses ressources pour se dégager du monopole de la Taxe de Promotion de l'Industrie en tant que ressource.

L'ANAPI

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) est un Établissement public à caractère technique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Elle est placée sous la tutelle du Ministre ayant le Plan dans ses attributions. Conformément aux textes qui la régissent, à savoir la Loi n° 004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements, et le Décret du Premier Ministre n° 09/33 du 08 août 2009 portant statuts, organisation et fonctionnement de l'ANAPI, et le Décret n° 12/044 du 1er novembre 2012.

Parmi les missions fondamentales de l'ANAPI on distingue notamment :

- **i) la promotion de l'image positive de la République Démocratique du Congo ;**
- **ii) promotion des opportunités spécifiques d'investissement ;**
- **iii) le plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays (after-care) ; et**
- **iv) l'accompagnement administratif des investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire national.**

Les parties affectées sont les personnes ou institutions affectées par l'un des impacts potentiellement négatifs du Projet.

Les **groupes vulnérables** sont les Personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

TABLEAU 2 : PARTIES INTERESSEES/CONCERNEES PAR LE PROJET

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Projet
Ministère de PME	Assure la tutelle du Projet Planification des objectifs nationaux
Ministère des en charge des Finances	Mobilise les ressources financières
Ministère des Transports	Intervient dans la réalisation des infrastructures routières pour le désenclavement des zones de construction de CPME
Ministère de Genre et famille	Assure la Promotion de la Femme et la lutte contre le VBG Intervient dans l'autonomisation de la Femme.
Ministère du Développement Rural	Assure l'Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production ; Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives ; Promotion du bien-être social des populations rurales par : •Animation rurale ; •Promotion et soutien de la pêche en milieu rural
Unité Nationale de Coordination du Projet et les Unités provinciales	Assure la gestion de mise en œuvre Assure la gestion et le suivi environnemental et social
Les autorités coutumières et les leaders religieux et les chefs de campements des PA	Interviennent dans l'information et la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques dans les lieux de culte et contribuent à la gestion des plaintes ou litiges, y compris sur les questions liées aux VBG, incluant l'EAS/HS
Elus, ONG et Presse	Interviennent dans les activités de sensibilisation et de communication, y compris au sujet des normes de genre et des questions de prévention et réponse aux VBG
COPEMECO	Encadrement des coopératives et les entrepreneur
ANADEC	Formation des entrepreneurs et création de l'emploi
FEC	Encadrement des entrepreneurs
FENAJEC	Encadrement des jeunes entrepreneurs

4.1. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celle potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Il sied de noter que, parmi les discussions de groupe, des consultations indépendantes des femmes seront organisées dans des conditions sûres et confidentielles, avec des femmes facilitatrices, afin d'encourager une libre participation et expression des bénéficiaires féminins, surtout concernant les risques et impacts potentiels du projet. Ces activités seront organisées aussi bien au niveau national que provincial et seront placées sous la responsabilité des spécialistes en charge des aspects environnementaux et sociaux de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) appuyées par les agents des services techniques déconcentrées, les acteurs des services techniques communaux, les chefs de cantons et les chefs de quartiers, les chefs de campements pour les peuples autochtones, les ONG/Associations locales, organisations socio-professionnelles des chaines de valeurs, etc.

Les autorités coutumières et religieuses des localités de la zone d'intervention du projet seront largement associées pour la réussite des sessions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des personnes affectées potentielles.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux et risques négatifs potentiels du projet par les parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation notamment l'évaluation des impacts et la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des plans de mitigation aux risques et impacts évalués.

A la phase de mise en œuvre du **TRANSFORME,** la consultation et la participation des parties prenantes vont fortement accompagner les activités de suivi d'exécution des mesures de gestion des risques sociaux notamment durant les opérations de réinstallation, la gestion des plaintes, l'inclusion et la prise en compte des groupes vulnérables, la prévention et la gestion des risques d'EAS/HS.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale) de la gestion des risques sociaux, la consultation et la participation des parties prenantes appuieront les collectes d'informations et données pour mesurer la conformité de l'exécution des outils de gestion mis en place

Le projet TRANSFORME a recruté au sein de l'Unité de Coordination un Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et sociales (SSES),et un Spécialiste en VBG , genre et inclusion qui auront pour mission d'assurer une fonction environnementale et sociale à même de gérer la consultation des parties prenantes, traiter les réclamations et mettre en œuvre les mesures visant à minimiser les risques et impacts potentiels dans le cadre de la mise en œuvre du TRANSFORME ainsi faire le suivi et le reportage des mesures mises en place . Ces derniers seront inclus dans les processus de consultation et d'engagement, notamment afin de mieux communiquer sur :

- **les activités du projet;**
- **les politiques et procédures de recrutement;**
- **les procédures de santé et de sécurité des travailleurs;**
- **les informations relatives à l'état de mise en œuvre du projet.**

4.2. PARTIES PRENANTES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTEES PAR LE PROJET

Au regard des activités envisagées et des filières ciblées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer des individus ou groupes d'individus de la zone d'intervention du projet, de travailleurs directs et indirects mobilisées sur les chantiers, les communautés locales riveraines aux sites des travaux.

Les risques et impacts potentiels auxquels les PAP peuvent faire face couvrent aussi bien les aspects environnementaux que sociaux.

4.3 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficulté à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Programme, en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres de :

- Les femmes, les jeunes
- Les personnes handicapées ;
- Les personnes âgées ;
- Les personnes démunies vivants seules ou les veuves ;
- Les orphelins ;
- Les minorités ;

4.4. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

En général, les parties prenantes n'ont pas toutes le même niveau d'engagement vis-à-vis du **TRANSFORME.** Par conséquent, l'analyse des parties prenantes permet de synthétiser et de récapituler les informations sur l'ensemble des personnes, des groupes de personnes, des organismes et des institutions concernées d'une manière ou d'une autre par le projet.

Après avoir identifié ces parties prenantes (chapitre 4 ci-dessus), il s'agit maintenant d'analyser leurs liens avec les actions du **TRANSFORME** et les intérêts en jeu, leur capacité à participer à la réussite ou à l'échec du projet d'estimer le degré de collaboration ou les frictions potentielles entre les différentes parties.

Le but ultime est de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement des parties prenantes, la relation probable entre elles et le projet **TRANSFORME**, et aider à identifier les méthodes de mobilisation, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Certaines des méthodes les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent :

- Téléphone / email ;
- Des entrevues individuelles ;
- Des ateliers / groupes de discussion ;
- Distribution de brochures et de bulletins d'information ;

  Des réunions publiques ;
- Journaux / magazines / radio.

Au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères doivent être pris en compte :

- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ;
- Les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Tout engagement devrait se faire sur la base de méthodes culturellement acceptables et appropriées pour chacun des différents groupes de parties prenantes. Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles sont la méthode de consultation privilégiée, alors que les communautés préfèrent les réunions publiques et les discussions de groupe informelles animées par des affiches, des brochures non techniques et d'autres aides visuelles.

Des consultations séparées avec des groupes de femmes et groupes vulnérables seront aussi tenues pour maximiser la participation.

Lors de la sélection d'une technique de consultation appropriée, des méthodes de consultation appropriées sur le plan culturel et le but de la collaboration avec un groupe d'intervenants doivent être pris en compte.

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le projet sont nuancés et varient selon leur intérêt vis-à-vis du projet.

De manière générale, les consultations menées lors de la préparation du PMPP montrent que toutes les parties prenantes intéressées sont engagées à jouer un rôle prépondérant. Toutefois, leur pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible) dépendamment des moyens qu'elles disposent aux fins d'exercer leur mission. La note a été déduite des entretiens réalisés avec chacun et de leur rôle dans le processus. Leur pouvoir vis-à-vis du projet a été évalué sur la base des critères suivants :

TABLEAU 3 : ÉVALUATION DU POUVOIR DES PARTIES PRENANTES PAR CATEGORIE

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau	Critères
Parties prenantes intéressées	Entités de coordination du projet	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le projet
	Autres parties prenantes : - Collectivités territoriales ; - Organisations et relais communautaires ; - Communicateurs Traditionnels ; - Organisations de la société Civile ; - Autorités religieuses et les leaders d'opinion ; - Médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ; - Acteurs politiques, culturels, sportifs, etc. ; - Secteur privé, notamment les fournisseurs de biens et de services impliqués dans la plus large chaîne d'approvisionnement du Projet ; - Entreprises intéressées ; - Lieux de culte et autres - Institutions religieuses ; - Partenaires de développement - Grand public.	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et souhaitent fortement collaborer et dont les capacités doivent être renforcées
Parties prenantes affectées et leur communauté		Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement une prise en charge médicale, psychosociale et

		économique face aux éventuels impacts négatifs qui peuvent être crées par la mise en œuvre du programme
Groupes vulnérables	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, enfant, autre dépendant, personnes de troisième âge et vivant avec handicap, personnes déplacées, etc.) et groupes qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaitant bénéficier de mesures spécifiques (médicale, psychosociale, économique, etc.) que les futures consultations Préciseront

Capacité à influencer le projet	Élevé	Parties prenantes intéressées Quadrant 1 = les accompagner et les motiver	Autres acteurs parmi les parties prenantes intéressées Quadrant 2 = les informer, les impliquer pro - activement et les appuyer
	Faible	Parties prenantes affectées et leur communauté Quadrant 3 = les prendre en charge, les informer et les appuyer	Groupes vulnérables Quadrant 4 = les prendre en charge, les informer, les appuyer et répondre à leurs besoins et préoccupations spécifiques

		Faible	Élevé
		Niveau d'impact par le Projet	

TABLEAU 4 : SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROJET

Zone D'intervention du projet	Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de communications privilégiés	Besoins spécifiques
A ce stade les sites ne sont pas encore Identifiés avec précision	Populations locales (bantu)	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Traduction des informations dans les Langues locales parlées : Swahili, Kikongo, Tshiluba et Lingala. Aussi tenir compte des autres langues locales. au nord kivu Kinyabwisha, le Kinande et le Kihunde) selon les réalités de chaque province d'intervention du Projet	-Réunions, assemblées générales -Vidéo (Projection) Organe de presse : - Radio ; - Presse écrite - Téléphone ; - Internet -Whatsapp facebook twiter; entretiens directs ou semi directs ; focus groups ; Crieur public Affiches	Création des radio clubs Organisation des tribunes d'expression populaire, des théâtres participatifs, des boites a images en y ajoutant des jeux de rôle Privilégier les émissions existantes dans les chaines locales et qui parlent de l'agriculture, pêche et élevage au lieu d'en créer d'autres ; Création de cadres d'écoutes avec les clubs d'auditeurs, surtout en milieu rural. Diffusion de message sur les opportunités et les risques du programme y compris la période de démarrage Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des

					Impacts (VIH/Sida, VBG/EAS/HS ; VCE Covid 19, feux de brousse, Consultation des PP pour L'élaboration du MGP (les systèmes traditionnels de gestion des plaintes à capitaliser, Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes Principalement les PAP Appuis de l'équipe du projet
	Travailleurs sur les chantiers	Quelques responsables sont instruits -Faible propension à lire des documents	Traduction du Français dans une langue locale Aussi tenir compte des autres langues locales	-Réunion sur site -Vidéo (Projection) Radio -Whatsapp -Affiches - Crieur public Mégaphone	Classeurs de plaintes ; Mise à disposition des fiches de plainte Mesures Santé/sécurité Respect du code du travail Prise en compte du genre Code de bonne conduite, formation et sensibilisation, et autres mesures de gestion des risques de VBG/EAS/HS/VCE, travail des enfants, etc. Respect du code de travail
	Acteurs étatiques : services techniques et administratifs, provinciaux	Niveau d'instruction moyen à élevé	Français et langues locales Aussi tenir compte des autres langues locales	Documents écrits -Réunions -Vidéo (projection) -Radio	Renforcement de capacités et d'appui, incluant sur les questions liées au genre et aux VBG

				-Whatsapp ; entretiens directs ou semi directs ; focus groups Rencontre virtuelle compte tenue de la pandémie du Covid 19	Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (Covid-19, VIH/Sida, VBG/EAS/HS/VCE) Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et Recommandation des parties prenantes principalement les PAP et les PA Appuis de l'équipe du projet
	ONG /OSC	Quelques responsables sont instruits - propension moyenne à lire des documents	Traduction du Français dans une langue locale	-Réunion sur site -Vidéo (projection) -Radio -Whatsapp (et autre réseaux sociaux) -Affiches	Mesures de protection Disponibilité/ accessibilité de registres et classeurs de plaintes ; Disponibilité des fiches de plaintes ; Les canaux de Informations sur les questions de genre et VBG et sur la gestion des risques liés aux VBG/EAS/HS/VCE, y compris l'accès au MGP
	Media	Quelques responsables sont instruits	Traduction du Français dans une langue locale	• Radios club, Tribunes d'expression populaire cadres d'écoutes • Crieur public	Création des radio clubs Organisation des tribunes d'expression populaire, des théâtres participatifs, des

				• Leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire.	boites a images en y ajoutant des jeux de rôle Privilégier les émissions existantes dans les chaines locales et qui parlent de l'agriculture, pêche et élevage au lieu d'en créer d'autres ; Création cadres d'écoutes avec les clubs d'auditeurs, surtout en milieu rural. diffusion de message sur les opportunités et les risques du programme y compris la période de démarrage Implication des leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire. Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (VIH/Sida, VBG/EAS/HS ; VCE Covid 19, Renforcement des capacité sur l'environnement , Appuis de l'équipe du projet

A ce stade les sites ne sont pas encore identifiés avec précision	Populations locales bantu et autochtones	Niveau d'instruction (de faible à nul)	Traduction des informations dans les Langues locales parlées par site (l'Ewé, le Mina, le Kabyè, le , Tem, etc.)	-Réunions -Vidéo (projection) - Radio ; - téléphone ; - internet -Whatsapp ; entretiens directs ou semi directs ; focus groups ; Crieur public - Affiches	Diffusion de message sur les opportunités et les risques du projet y compris la période de démarrage Implication au processus d'évaluation et de gestion des risques/impacts et mesures d'atténuation des impacts (VIH/Sida, VBG/EAS/HS/VCE) Consultation des PP pour l'élaboration du MGP (les systèmes traditionnels de gestion des plaintes à capitaliser), y compris des procédures éthiques concernant les plaintes d'EAS/HS, Consultation et prise en compte des avis, préoccupations et recommandation des parties prenantes principalement les PAP Appui de l'équipe du projet

5. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Le projet rendra publiques les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les effets potentiels de celui-ci, ainsi que les possibilités qu'il pourrait offrir. Le projet donnera aux parties prenantes un accès aux informations suivantes le plus tôt possible, ce avant l'évaluation du projet par la Banque, et selon un calendrier qui permet de véritables consultations avec les parties prenantes sur la conception du projet :

a) L'objet, la nature et l'envergure du projet ;

b) La durée des activités du projet proposé ;

c) Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser ;

d) Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités éventuelles de participation de celles-ci ;

e) Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ; et

f) Le processus et les voies de dépôt et de règlement des plaintes.

Le plan de communication vise à :

- **Informer les parties prenantes sur le processus et les critères méthodologiques du projet ;**
- **Favoriser et maintenir l'adhésion des parties prenantes intéressées et engagées ;**
- **Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes antagonistes et passives ;**
- **Adopter une démarche inclusive et participative dans le processus d'identification et résolution des problèmes sociaux et environnementaux découlant de la mise en œuvre du Projet**
- **Impliquer les groupes vulnérables (en particulier les filles/femmes, les personnes à mobilité réduite et autres groupes vulnérables) à travers une approche ciblée,**
- **Promouvoir la transparence du processus et son appropriation par toutes les parties prenantes.**

A cet égard, le plan de communication veillera à identifier les meilleurs messages à faire passer et les vecteurs pertinents dont :

- **Des consultations publiques qui seront prévues avec les bénéficiaires du projet ;**

- **Des focus group pour envisager les personnes affectées et les représentants des organisations communautaires de base comprenant les associations communautaires, les groupements de jeunes (garçons et filles) y compris ceux/celles vivant avec handicap, etc... ; il sied de noter que les focus groupes avec les femmes doivent être organisés de sexe séparé et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices, afin d'assurer un libre échange ;**
- **Des entretiens directs avec les structures telles qu'ONG, Services techniques, autorités administratives, collectivités locales, structures publiques et privées de formation et d'emploi ;**
- **L'organisation périodique des ateliers avec les parties prenantes.**

La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Programme. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Les thèmes de diffusion d'information aux parties prenantes seront définis selon les besoins de communication au cours de la mise en œuvre par les UEP et UCP.

TABLEAU 5 : TECHNIQUES DE DIFFUSION DES PARTIES PRENANTES (DANS LA PARTIE DIFFUSION)

Technique d'engagement	Application appropriée de la technique
Correspondances (téléphone, Emails)	Distribuer des informations aux fonctionnaires, aux ONG, aux administrations locales et aux organisations / agences Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi
Réunions individuelles	Recherche d'opinions ; Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles ; Construire des relations personnelles ; Enregistrer/noter le contenu des réunions

Réunions formelles	Présenter les informations du programme à un groupe de parties prenantes ; Autoriser le groupe à commenter opinions et points de vue ; Construire une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau ; Diffuser des informations techniques Enregistrer/noter le contenu des réunions
Réunions publiques	Présenter les informations du programme à un grand groupe de parties prenantes, en particulier les communautés ; Permettre au groupe de donner son point de vue et ses opinions ; Construire des relations avec les communautés, en particulier celles touchées ; Distribuer des informations non techniques ; Faciliter les réunions avec des présentations verbales, des présentations PowerPoint, des affiches, etc. ; Enregistrer/noter des discussions, des commentaires et des questions.
Réunions du groupe de discussion (focus group)	Présenter les informations du programme à un groupe de parties prenantes ; Permettre aux parties prenantes de donner leur avis sur des informations de base ciblées ; Construire des relations avec les communautés Enregistrer/noter les réponses
Site Web du programme	Présenter des informations sur le programme et les mises à jour de l'avancement ; Divulguer les documents des évaluations environnementales et sociales (PGES,) et autres documents de projet pertinents
Dépliant du programme	Brève information sur le programme pour fournir une mise à jour régulière ; Informations de programme spécifiques au site.

5.1. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera suite à la diffusion du présent PMPP et pendant toutes les phases du Programme. Cette section vise à décrire les influences que les parties prenantes ont sur le programme selon leurs niveaux d'engagement ainsi que la stratégie de communication proposée et les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes identifiés y compris les groupes vulnérables pour la prise en compte des différents points de vue. La mise en œuvre de la stratégie proposée consiste à

organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer, à gérer, à budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs de communication, la démarche suivante est suggérée :

- **Des forums sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes**
- **Des réunions avec les leaders d'opinion (notables, responsables syndicaux, collectif des personnes affectées, etc.) ;**
- **Des rencontres avec les groupements de jeunes (filles et garçons), les personnes ayant un handicap et les autres groupes vulnérables, tels que les femmes (illetrées), pour qui les consultations doivent être organisées de façon séparée et dans des conditions sûres et confidentielles avec des femmes facilitatrices ;**
- **Des concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations ;**
- **Des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les parties prenantes ;**
- **Un système d'affichage au niveau des lieux publics ;**
- **Des communiqués de presse (radios et journaux) tout au long du processus du projet pour bien informer sur les activités du programme.**
- **Des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des différentes parties prenantes sur les réclamations et la gestion des plaintes et d'autres thèmes...**

Le tableau n° 7 présente la synthèse, en fonction de chaque phase du programme, de la méthode, du contenu et des parties prenantes, la stratégie de diffusion des informations

TABLEAU 6 : SYNTHESE DE LA STRATEGIE DE DIFFUSION DES INFORMATIONS

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	: lieux/dates	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	Contenu du Projet ; Participation à la formulation sur les instruments de sauvegarde Facilitation des consultations	Mail Téléphone Réunion sur site Diffusion documents projet	Salle de réunion des acteurs institutionnels Salle de réunion Banque mondiale	Premier semestre du lancement du projet	TTL Projet, Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale et Spécialiste en VBG/AES/HS du Cabinet des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; UCP	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UCP et UEP
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation du projet, opportunités, moyens de participation	Mail, Téléphone Réunion sur site, Consultation parties prenantes, Diffusion du résumé du projet Vidéo-conférence	Salle de réunion des acteurs institutionnels Salle de réunion Banque mondiale	Premier semestre du lancement du projet	TTL Projet, Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale et Spécialiste en VBG/AES/HS du Cabinet des Ministres concernés ; Bureau de la Banque mondiale ; Consultants	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UCP et UEP
Exécution	Contenu des documents de sauvegarde environnementale et sociale Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales Echéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde	Mail, Téléphone, Réunion sur sites Diffusion documents Formations	Sites	2 ème trimestre de l'année de démarrage du projet	Comité de Pilotage du Projet Comité Technique de Suivi Ministères et autres structures concernées PAP potentiels	Comité de pilotage Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale

	environnementales et sociales Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre					
Suivi-évaluation	Indicateurs de mise en œuvre Indicateurs de résultats Rôles des acteurs dans collecte données Période de collecte des données Source de vérification des données	Mail Téléphone Réunion sur site Diffusion documents Formation	Salle de réunion UCP ; Banque mondiale	4ème trimestre de l'année de démarrage	Ministères et structures concernées Comité de Pilotage du Projet Comité Technique de Suivi TTL Projet, UCP.	Spécialiste Suivi-Evaluation UCP et Banque mondiale *

TABLEAU 7 : STRATEGIE POUR LES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU TRANSFORME

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
PHASE DE PRÉPARATION DU PROJET					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du programme Mars 2022	TTL Projet Ministère de l'Agriculture Consultant Cabinet des Ministères concernés ; Bureau de la Banque mondiale ;	Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, Equipe de préparation du programme
	Elaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), et du Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO).	Evaluations des risques environnementaux et sociaux et détermination des mesures d'atténuation (réunions publiques, entretiens, focus group, etc.)		Personnes potentiellement affectées, Autorités locales, Services techniques, Populations Bénéficiaires du programme	Consultant Spécialistes Sauvegarde environnementale et sociale et spécialiste VBG ; Equipe de préparation du projet.
PHASE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre PEES, PMPP, PGMO et des mesures préconisées	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Réalisation d'enquêtes, de réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.	Tout le long de la mise en œuvre du Projet,	Groupes vulnérables Autorités locales Communautés & ONG locales	Coordonnateur, Spécialiste Sauvegarde environnementale, et sociale et Spécialistes VBG, Passation de marché et Suivi-évaluation de l'unité de coordination du projet

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupe cibles	Responsabilité
		Validation nationale et publication des rapports		PAP et groupes vulnérables Autorités locales Communautés & ONG locales, ACE	Coordonnateur, Spécialiste Sauvegarde environnementale, Sociale Spécialiste VBG et Spécialistes Passation de marché et Suivi évaluation de l'unité de mise en œuvre du projet/*+
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PMPP					
Suivi d'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre	Visite de terrain	Tout le long du cycle du Projet	Spécialiste social du projet	Spécialiste Sauvegarde environnementale, sociale, Spécialiste en VBG
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet

5.2. EXAMEN DES COMMENTAIRES

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, les Spécialistes en sauvegardes sociale et environnementale et VBG de l'Unité de Coordination du projet (UCP) seront chargés d'examen régulièrement et de prendre en compte les commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) seront partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

6. LES CONSULTATIONS APPROFONDIES

Le projet entreprendra des consultations approfondies d'une manière qui offre la possibilité aux parties prenantes de donner leur avis sur les risques, les effets et les mesures d'atténuation du projet, et à l'Emprunteur de les prendre en compte et d'y répondre. Ces consultations seront effectuées de façon continue, au fur et à mesure de l'évolution des enjeux, des impacts et des possibilités.

A cette étape de la préparation du **projet TRANSFORME** et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au programme aux parties prenantes.

En fonction du public visé, de la culture et de l'objectif de la participation à un groupe de parties

prenantes, les méthodes suivantes pourront être utilisées, par exemple :

- **Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ;**
- **Enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le programme ;**
- **Réunions publiques ou communautaires, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés, y compris les groupes vulnérables qui devraient être réunis de façon indépendante et dans des espaces sûrs et confidentiels;**
- **Méthodes participatives ;**
- **Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.**

Lors du choix d'une technique de consultation appropriée, il convient de prendre en compte des méthodes de consultation. Les techniques les plus utilisées sont présentées au tableau 5 ci-après :

TABLEAU 8 : SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PREPARATION DU PMPP

Catégorie de parties prenantes	Craintes / Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
Les parties prenantes intéressées	**Couverture médiatique assez limité pour prendre en compte les zones du projet** Langue parlée se limite aux langue locales les plus parlé (Swahili, Kikongo, tshiluba) Besoins en capacité des services techniques et administratifs des OP (formation, équipement, finance) Insuffisance de leadership de la femme dans les institutions et les organes décisionnels du village ; Réticence de la femme pour prendre la parole face aux hommes ;	• Créer des radios club, organiser des tribunes d'expression populaire • Créer des cadres d'écoutes avec les clubs d'auditeurs, surtout en milieu rural. • Travailler avec les leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire. • Utiliser principalement le swahili comme langue de communication et de sensibilisation tout en tenant compte des langues locales et rependues dans la province Organiser un renforcement des capacités des formateurs et des autres membres du réseau • Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des services techniques de l'Etat, des

		Organisations Paysannes et Organisations d'Accompagnement, Promouvoir et renforcer les capacités des Associations Villageoises de Crédit (AVC), Organiser des séances de formation des femmes en leadership
Les parties prenantes **Affectées et leur communauté**	Problèmes de perte des terres et d'espace végétales lors de la mise en œuvre du projet. Récurrence des conflits armés Difficulté d'accès aux services sociaux de base (eau, éducation, santé) dans la zone du projet Problématique du travail : violation des textes et lois qui régissent le secteur du travail, Violence Contre les Enfants (VCE)	▪ Procéder à un dédommagement des biens affectées ; ▪ Renforcer la sécurité dans la zone du projet ▪ Former et sensibiliser les forces de défense et de sécurité sur la protection des civils. ▪ Mener un plaidoyer et une sensibilisation auprès des groupes armes en vue de la sécurisation des bénéficiaires et intervenants au projet ▪ Mettre en place une politique d'hygiène et assainissement en milieu rurale, ▪ Faciliter l'accès à l'eau potable ; ▪ Contribuer à l'accès aux soins de santé primaires ; ▪ Améliorer l'accès à l'éducation de base ▪ Respect strict des normes et critères de passation des marchés dans le recrutement de la main d'œuvre ▪ Respect des différents textes établies dans la gestion de la main d'œuvre (faire signer a tous les ouvriers des contrats respectant le SMIG, les heures de travail, la politique d'hygiène et sécurité des travailleurs, ▪ Redynamiser les réseaux communautaires de protection de l'enfant, ▪ Lutter contre l'impunité et de renforcer les capacités des services étatiques, ▪ Favoriser le dialogue communautaire, ▪ Appuyer et de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des centres d'encadrement des enfants défavorises ▪ Intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la population au travers le dialogue communautaire, y compris les hommes en armes,

	Violence VGB/EAS/HS Difficultés relatives à l'obtention des documents cadastraux pour la sécurisation de leurs espaces environnementaux,	▪ Impliquer les ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur des droits de la femme ▪ Sensibiliser les populations sur les VBG ; ▪ Lutter contre l'impunité dans les cas de VBG ; ▪ Mettre en place un appui juridique en faveur des victimes de VBG ▪ Recyclage des agents des services techniques et Organisation paysannes
Les groupes vulnérables	2. Difficultés relatives à l'obtention des documents cadastraux pour la sécurisation de leurs espaces environnementaux, Problématique des personnes vivant avec un handicape Problématique des jeunes	• Accompagner les PA dans la sécurisation des terres à leurs possession en leurs octroyant des titres et certificats collectifs, Accompagner les PA dans la scolarisation des enfants • Améliorer l'accès aux soins de santé primaires. • Renforcer les capacités des PA en techniques agro-pastorales, en éducation financière, marketing agro-pastoral et transformation des produits. • Renforcer les capacités matérielles des PA, notamment Octroi des crédits , et accompagnement dans la résolution des différents conflits fonciers Créer les centres d'apprentissage des métiers • Faciliter l'accès au crédit aux jeunes ; • Prendre en compte la main d'œuvre locale constituée des jeunes ; • Faciliter l'accès à la terre aux des jeunes ; • Promouvoir l'agrobusiness chez les jeunes ; Former les jeunes dans les techniques entrepreneuriat

TABLEAU 9 : CALENDRIER

Actions	Activités	Mois											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC												
Internet	Mise à jour du site internet du TRANSFORME												
	Diffusion de vidéos d'information Swahili,Kikongo, tshiluba) et autres dialectes												
Télévision	Production des spots en lague locales (Swahili,Kikongo, tshiluba) et autres dialectes												
	Diffusion des spots sur les médias Swahili,Kikongo, tshiluba) et autres dialectes												
	Interventions en direct sur des émissions TV en français et dans les principales langues locales												
	Production et diffusion de publireportage TV												
	Production et diffusion d'un film institutionnel dans la langue la plus parlée dans la zone d'intervention du projet												
Radio	Diffusion de spots sur les radios locales												
	Passage en directe à l'antenne												
Affichage routier 4x3 (12m2)	Conception et impression des affiches puis affichage routier												
Presse écrite	Conception de visuels et Partenariat avec un réseau de presse écrite pour leur diffusion												
	CAMPAGNE DE SENSIBILISATION												
Création de points d'animation	Organisation de séances d'animation dans les localités des zones du projet Swahili,Kikongo, tshiluba) et autres dialectes												

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET

6.1. INTRODUCTION DU MGP

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du Projet fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. A la phase de mise en œuvre du Projet, le MGP sera formellement élaboré sur la base des neuf (9) étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du Projet. Il sied de noter que le MGP sera aussi adapté à travers des procédures spécifiques qui assureront un traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS et au HS.

Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes

Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite sera enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le/la plaignant(e) recevra un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes seront les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.). Il est important de noter que le/la plaignant(e) pourrait utiliser tout canal qui lui convient et que les canaux de transmission devraient aussi assurer la sécurité et la confidentialité des plaignant(e)s, surtout pour les plaintes liées à l'EAS/HS.

Etape 2 : Étude des plaintes

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes hyper-sensibles, sensible ou non-sensibles, et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non-sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au/à la plaignant(e). Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du TRANSFORME Comme noté, des procédures spécifiques pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS, parmi les plaintes hyper-sensibles, seront développées dans le MGP.

Etape 3 : La vérification du bien-fondé de la plainte

A cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du/de la plaignant(e). Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS.

Etape 4 : Propositions de réponse

Sur la base des résultats du processus de vérification, une réponse est adressée au/à la plaignant(e). Cette réponse met en évidence le lien avec le projet ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au/à la plaignant(e) par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS.

Etape 5 : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du/de la plaignant(e). Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du/de la plaignant(e). Au cas où la révision n'offre pas de satisfaction au/à la plaignant(e), ce(tte) dernier/-ière est libre d'entamer une procédure judiciaire auprès des instances habilitées. Des procédures spécifiques seront élaborées pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS.

Etape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne

peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le/la plaignant(e), de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du/de la plaignant(e) consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le/la plaignant(e), sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions. La résolution des plaintes liées à l'EAS/HS suivra les procédures spécifiques mises en place pour la gestion de ces types des cas.

Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le/la plaignant(e), et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués. Il sied de noter que les plaintes liées à l'EAS/HS ne feront jamais sujet d'une médiation.

Etape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du projet seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc. Les plaintes liées à l'EAS/HS, y compris les données y relatives, seront gardées à part dans un registre indépendant et uniquement pour ce genre des plaintes et dans un lieu sécurisé et confidentiel avec un accès limité.

Etape 9 : Archivage

Le Programme mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions. Le système d'archivage des plaintes liées à l'EAS/HS sera

élaboré de façon indépendante et confidentielle, et ces plaintes seront classées dans un lieu sécurisé avec un accès très limité.

6.2 ACTIONS ENVISAGEES

Les actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau ci-après :

TABLEAU 10 : MISE EN ŒUVRE DU MGP (A DECENTRALISER)

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en US$
Elaboration (préparation et validation) du MGP du Projet, y compris des procédures spécifiques pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l'EAS/HS	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale et Spécialiste en VBG Coordonnateur	Coordonnateur de l'UCP ; Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Trois mois après recrutement de l'équipe du Projet y compris le Sauvegarde Environnementale et Sociale et VBG (dès la mise en vigueur du projet)	PM
Mise en place des organes départementaux et nationaux du MGP (en les adaptant mécanisme à ceux existant et fonctionnels en les renforçant au besoin), y compris pour la gestion des plaintes liées à l'EAS/HS	Coordonnateur de l'UCP	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale et VBG/EAS/HS	Un mois après la finalisation du document du MGP	Sans Incidence Financière
Formation des membres des organes sur le contenu et le fonctionnement du MGP, y compris le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale et Spécialiste en VBG	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Deux mois après la mise en place des organes	PM
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés, y compris sur les procédures spécifiques au traitement des plaintes d'EAS/HS	Spécialiste Sauvegarde Environnementale, et Sociale et Spécialiste en VBG	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Permanent	PM

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel en US$
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP, y compris pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS	Coordonnateur de l'UCP	Spécialiste Sauvegarde Environnementale et Sociale Responsable Service Financier	Dès mise en place des organes	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires	Spécialiste Sauvegarde Environnementale, Spécialiste et Sociale et Spécialiste en VBG	Consultants	Dès mise en place des organes	PM

7. ORGANISATION ET ENGAGEMENT

Les activités de suivi relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale et Spécialiste en VBG qui seront assistés du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet.

7.1. BUDGET DU PMPP

7.1.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des parties prenantes

7.1.2. Responsabilité

Dans le cas du Projet TRANSFORME, le principal responsable de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCP, avec l'appui du Spécialiste en VBG. Il sera appuyé par les structures locales et unités de gestion du projet provinciales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du

Projet et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

7.1.3. Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet. Un budget est établi pour mettre en œuvre les actions de communication et de sensibilisation et assurer la mobilisation des parties prenantes.

TABLEAU 11 : BUDGET PREVISIONNEL D'EXECUTION DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Libellé	Prix Unitaire (USD)	Quantité	Prix Total (USD)
CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC			
INTERNET			
Actualisation et chargement du site internet	6000	1	6000
Diffusion de vidéos d'information	1500	05	7500
Production de vidéos	2500	6	15000
Sous total internet			**28500**
TELEVISION			
Production des spots	800	10	8000
Diffusion des spots sur les médias	3200	20	64 000
Interventions en direct à des émissions TV	500	10	5000
Production d'un film institutionnel	7600	1	7600
Sous total télévision			**84.600**
RADIO			
Production des spots radio	500	10	5000
Diffusion de spots sur les radios de proximité	150	300	45000
Passage en directe à l'antenne	2500	10	25000
Sous total radio			**52.500**
PRESSE ECRITE			
Conception des visuels	2500	1	2500
Partenariat avec un réseau de presse écrite pour diffusion	35000	1	35000
Sous total presse écrite			**37.500**
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION			
Animation dans les zones (12 points d'animations) – 2 fois dans les 7 villes	850	120	102000
Sous total sensibilisation			**102.000**
AUTRES ACTIVITES DE MISE EN OEUVRE DU PMPP & MGP			
Divulgation du PMPP	75000	1	75000

Renforcement des capacités des autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en matière de médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	30000	2	60000
Rapports de Suivi - évaluation du PMPP et son actualisation	60.000	1	60.000
Conception et édition des outils spécifiques sur le MGP	120000	1	120000
Recrutement des responsables du PMPP et du MGP	40.000	2	80.000
Sous total			**395.000**
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL			**701.100**

8.CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet. Dans le cadre des dispositifs du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de Projet, afin de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du Projet. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONTACTEES LORS DE LA MISSION D'IDENTIFICATION

3. Ville de Bunia

LISTE DE PRESENCE AU CONSULTATION / BUNIA

Vendredi, le 25/02/2022.

N°	NOM-POST NOM & PRENOMS	STRUCTURE/ORGANISATION	FONCTION	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
01	STEVE SENGIDA	CABINET DU GOUVERNEUR	DIRCABA ECOFIN	0812007171	sengiola@gmail.com	
02	Dr. André LOBO	Division Pêche-Elevage	Chef de division	0817551536	andremafanalobo	
03	DADY ALICANA UDAGA	PMEA	CHEF DE DIVISION ai	0812007431		
04	ARITIKO OSSA GEORGES	INDUSTRIE	CB. URBAIN	0811602088		
05	LUMIERE MITANDI	Pres/Prov.	FENAPEC	0813690767		
06	MUHINDO KAVOTA BOSCO	PRES FEN MARCHE Central		0824095170		
07	BIZAKOMBA KAZINI	1er V/PRESIDENT	FENAPEC	0823173633		
08	PALUKU KATALIKO	Conseillé	FENAPEC	0813703505		
09	BARUANI FRANCK	F.R.E.C	CDP	0815497250	baruanifranck@gmail.com	
10	AKIBASAY - Christine	FRE-RICAC	Coordonatrice	0998612972 / 0815004920	makibosay@gmail.com	
11	Hon. KETA UPAR	~~Membre~~ FEC	membre	0818858049	pacyketa@yahoo.fr	

22	Mr KIFUNGA - Aubin	Ets KIFUNGA	GERANT	0825181769	—	[illegible]
23	BLANCHARD KIYIHURA	Ets Blanch	Responsable	0970892092	—	[illegible]
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						

N°	NOM -POST NOM &PRE NOM	STRUCTURE / ORGANISATION	FOCTION	TELEPHONE	E-MAIL	SIGNATURE
12	AUBERT - APAMATO	ARCHIFLAST. GROP.	MD	0816112334	aubert.okitalunyi@gmail.com	
13	LUGALA - LOKADI PATIENT	SKY PRINTING SERVICES	MANAGER	0823233602	patientlokadi91@gmail.com	Lokadi
14	Jimmy MUGISA	PPAS / GREEN HOUSE	Ingénieur Agronome/ Chargé de Prog.	0829883702	jimmybas2000@yahoo.fr	
15	Juvénal BISIMWA	SMICO SA	GERANT	0970703318	bunia@smico.org	
16	MAPIRIMOJA - E	MECRE BUNIA	Gérant	0818526964	mapirimoja.emmanuel@gmail.com	
17	EDITH KAVIRA	FEC	Commerçante	0998606332		
18	FLORENCE PIRACEL	FEC	Commerçante	0810163409		
19	ANNIE MACHOZI	FEC / ITURI	Commerçante	0815307499	annymachozi@gmail.com	Flach Anny FABRICAT SAVON
20	GEDINNE ACIRCAN	FEC / ITURI	Commerçante	0825329877	Transformateur de pains	
21	CHEKO MASIYA ARIEL	ITURI SERVE	Entrepreneur	0829593020	arielcheko@gmail.com	

4. **Ville de Bukavu**

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU COMITE PROVISOIRE DE CE VENDREDI, 25 FEVRIER 2022

N°	NOMS ET POST-NOMS	RAISON SOCIALE	CONTACT	SIGNATURE
1.	MAMBO SALUMU BAUDOUIN	MAISON-BLEUE-HOTEL ELILA	0998615150	
2.	Kitambala Edouard	W.M.C. Singral, Orchids	0997740189	
3.	DIBALA MUSAFIRI Moïse	Sté KOTECHA	0998625741	
4.	JOSEPH KADIBADIBA	COX Sarl	0998777365	
5.	Muceso Munyerenkana Melchiade	Sts IDEKA	0997736340	
6.	Eunsifu Aunia Gracia	REJEFUPE	0998677082	
7.	Josephine Bvhandwa	Ets Nankofu	0997629361	
8.	Ntale Edo	Ets EDMAR	0990915990	
9.	Florentin ZIHALIRWA MALEKEZI	FEC/SUD-KIVU	0997796851	
10.	Roger Bakanderya-Ngwo	SFES / SUD-KIVU	0818585693	
11.				
12.				
13.				
14.				

5. **Ville Mbujimayi**

ANNEXE 2 PV DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Ville de Bukavu

Date de la consultation	Province	Localité de tenue de la rencontre	Structures	Activités	Femmes		Hommes		Total
					Jeunes (moins de 35 ans)	2ème Age (plus de 35ans)	Jeunes (moins de 35ans	2ème Age (plus de 35ans)	
25/02/2022	Sud-Kivu	Bukavu	Gouvernorat	Entretien	0	3	8	0	11
25/02/2022	Sud-Kivu	Bukavu	Mairie, Société civile et ONG PA	Entretien	0	0	0	4	4
25/02/202	Sud -Kivu	Bukavu	ONU Femmes	Entretien	0	0	0	6	6
26/02/2022	Sud -Kivu	Bukavu	FEC,	Entretien	0	0	0	10	10
26/02/202	Sud-Kivu	Bukavu	EUFA	Atelier	1	0	5	10	16
26/02/2022	Sud -Kivu	Bukavu	Société Civile	Atelier	3	0	3	1	7
TOTAL					**4**	**3**	**16**	**31**	**54**

SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES DE LA VILLE DE BUKAVU

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
Les canaux de communication et d'information	Il ressort des échanges qu'il existe une couverture radio dans la zone du projet. Les principales Radio localisées dans la ville de Bukavu et qui couvrent la majeure partie de la province sont ; Radio Mandeleo digital et la Radio Okapi. Quelques chaines de télévisions sont aussi opérationnelles dans la ville.. Hormis ces radios, il existe aussi des radios communautaires dans plusieurs marche de la ville avec une couverture locale. Quant au réseau de téléphonie mobile ; Vodacom, Airtel et Orange sont opérationnels dans la province mais ne couvrent pas l'ensemble du territoire. En milieu rural ces réseaux sont soit inexistants, soit de mauvaise qualité et les routes sont en générale impraticable. Le niveau d'information sur le projet est suffisant. Le Swahili est recommandé comme principale langue de communication, mais il faudra tenir compte des autres	• Créer des radios club, • Organiser des tribunes d'expression populaire, des théâtres participatifs, des boites a images en y ajoutant des jeux de rôle • Privilégier les émissions existantes dans les chaines locales et qui parlent de l'entrepreneurial au lieu d'en créer d'autres ; • Dynamiser des cadres d'écoutes avec les clubs d'auditeurs radio okapi, . • Travailler avec les leaders communautaires, les artistes-musiciens et comédiens dans la mobilisation communautaire. • Utiliser principalement le swahili comme langue de communication et de sensibilisation tout en tenant compte des langues locales et	UCP : SSES, EVBG et Expert en Communication	1 mois avant le démarrage du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
	langues locales selon les réalités de chaque zone.	rependues dans la province (le Kinyabwisha, le Kinande et le Kihunde)		
Accès à l'eau dans la zone du projet en général	il ressort des consultations que la problématique d'accès à l'eau potable se pose encore avec acuité dans la ville de Bukavu et dans la périphérie.	• Faire des adductions d'eau dans les différentes zones du projet ; • Distribution des produits purifiant d'eau en faveur des communautés locales et • Faciliter l'accès à l'eau potable aux communautés diminue au même titre que les autres.	UNCP, SSS et Opérateurs techniques	Trimestriel
Perte de terre et d'espèces végétales (champs, plantations arbres, etc.) dans le cadre de la mise en œuvre du projet	De manière générale, les échanges ont unanimement montré qu'il y aura problèmes de perte des terres et d'espace végétales lors de la mise en œuvre du projet.	• Procéder à un dédommagement des biens affectées ; • Se référer aux services compétents (l'IPAPEL et le service du Développement Rural) pour l'évaluation des biens dans le cadre du projet ;	SSES et consultant de mise en œuvre des PAR	Avant le démarrage des travaux
Les zones de conflit ou zone à risque dans la province	Il a été relevé la récurrence des conflits armés dans la province, avec une présence des groupes armés créant l'insécurité dans certaines	• Renforcer la sécurité dans la zone du projet • Former et sensibiliser les forces de défense	UCP, gouvernement provincial et	Pendant la mise en œuvre du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
	localités (enlèvement, viol, extorsion…). Parfois jusqu'à la ville.	et de sécurité sur la protection des civils. • Mener un plaidoyer et une sensibilisation auprès des groupes armes en vue de la sécurisation des bénéficiaires et intervenants au projet,	ministère impliqué	
Conflits du fait de la mise en œuvre du projet	Partant des expériences vécues dans différents projets déjà exécutés dans la province, les échanges ont démontré qu'il y aura toujours des conflits de plusieurs ordres. Il a été recommandé que des mesures nécessaires puissent être mises en place en vue d'essayer de réduire tant soit peu les conflits.	• Bien définir les critères de vulnérabilité et de sélection des bénéficiaires en vue de limiter si pas d'éviter les conflits entre bénéficiaires et non bénéficiaires et entre la population locale et le projet, • Recourir aux services compétents (l'IPAPEL et le service du Développement Rural) en vue de se fixer sur une mercuriale des prix en cas de réinstallation, • Indemniser les personnes affectées Par le projet, • Mettre en place, en accord avec les leaders d'opinion, un	SSES et consultant de mise en œuvre des PAR	Avant le démarrage des travaux

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
		mécanisme de gestion des plaintes adapté aux réalités locales.		
Besoins en capacité des services techniques et administratifs des OP (formation, équipement, finance)	Les différents échanges et consultations montrent que des besoins en renforcement des capacités matérielles et cognitives sont observés dans les différents services techniques et administratifs œuvrant dans le MPME.	• Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des services techniques de l'Etat, des Organisations Paysannes et Organisations d'Accompagnement, • Promouvoir et renforcer les capacités des Associations Villageoises de Crédit (AVC),	UCP et Opérateurs techniques	Pendant la mise en œuvre du projet
Difficulté d'accès aux services sociaux de base (eau, éducation, santé) dans la zone du projet	Les échanges ont relevé que l'accès aux services sociaux de base reste un défi. Plusieurs indicateurs ont été évoquées, dont ; - Manque d'assainissement, - Difficulté d'accès à l'eau potable, - Insuffisance et manque d'équipements des écoles. - La pauvreté,	• Mettre en place une politique d'hygiène et assainissement en milieu rurale, • Faciliter l'accès à l'eau potable ; • Améliorer l'accès à l'éducation de base, • Accompagner le Gouvernement à résoudre l'insécurité ; etc.	SSES, et entreprises	Pendant la mise en œuvre du projet
Problématique du travail dans la ville	Il ressort des échanges que l'accès à l'emploi et le respect des droits des ouvriers est un	• Respect strict des normes et critères de passation des marchés	UCP, SSES, entreprises	Au démarrage du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
	problème général de la RD Congo. Cette situation pousse beaucoup d'employeur, appuyés par la défaillance de la justice, au non-respect du code de travail et des conventions collectives en vigueur en RDC.	dans le recrutement de la main d'œuvre, • Respect des différents textes établies dans la gestion de la main d'œuvre (faire signer à tous les ouvriers des contrats respectant le SMIG, les heures de travail, la politique d'hygiène et sécurité des travailleurs, …) • Organiser les élections d'un porte-parole des employés (délégué syndical) selon l'esprit des articles 167 ET 255 du code de travail.		
Violence Contre les Enfants(VCE)	les échanges ont relevées que l'exploitation sexuelle des enfants de moins de 18 ans ainsi que le phénomène enfant non accompagnée (enfant dans la rue,) sont très rependue dans la ville.	• Renforcement des capacités des acteurs , • Redynamiser les réseaux communautaires de protection de l'enfant, • Lutter contre l'impunité et de renforcer les capacités des services étatiques, • Favoriser le dialogue communautaire, • Travailler avec la communauté en vue de la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles,	UNCP, SSS, SSE et ONG locales	Pendant la mise en œuvre du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
		• Appuyer et de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des centres d'encadrement des enfants défavorises.		
Problématique de la femme et la Violence Basé sur le Genre(VBG)	Il ressort que la situation de la femme en province est loin d'être améliorée. les violences sexuelles, les violences physiques et les violences domestiques sont très rependues. Malheureusement, les victimes se plaignent rarement, par crainte d'être rejetées. On peut aussi, parmi les autres types des VBG ; - l'esclavage moderne de la femme, - Le non-autonomisation de la femme, - Non accès à la terre et à la décision sur la récolte, - L'analphabétisme et la marginalisation de la femme.	• Intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la population au travers le dialogue communautaire, y compris les hommes en armes, • Impliquer les ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur des droits de la femme, • Mettre en place un cabinet juridique en vue de l'accompagnement et de l'assistance juridiques des femmes victimes de VBG. • Faciliter l'accès à la terre aux femmes, • Appuyer les organisations paysannes féminines, • Faciliter l'accès des femmes aux instances	UNCP, gouvernement provincial, ministère de tutelle et organisation de défense des Droits de l'Homme	Pendant la mise en œuvre du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
		de prise de décision et à la gestion des récoltes.		
Problématique des personnes vivant avec un handicape	La Province enregistre plusieurs personnes vivant avec handicap et méritent d'être prise en charge aussi par le projet.	• Créer les centres d'apprentissage des métiers pour les personnes vivant avec handicap dans la province et dans la ville ; • Donnez des outils spécifiques et adaptés aux personnes vivant avec handicap qui ne peuvent pas exercer d'autres activités partant de leur état de vulnérabilité et de santé.	UNCP, ministères de développement rural	Pendant la mise en œuvre du projet
Problématique des jeunes	Il est relevé, en plus du chômage, un manque d'intérêt des jeunes pour les activités agro-pastorales.	• Faciliter l'accès à la terre aux des jeunes • Promouvoir l'agrobusiness chez les jeunes ; • Former les jeunes dans les techniques agricoles. • Faciliter l'accès au crédit aux jeunes		
Problématique des PA	Il ressort des échanges que les PA font face aux Problèmes des maladies tropicales, l'insécurité suite à la présences des groupes armées dans leurs zones, non accès à la terre, non accès aux	• Octroi des crédits agricoles, et accompagnement dans la résolution des différents conflits fonciers,	UNCP, ministères de l'agriculture et Opérateurs techniques	Pendant la mise en œuvre du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
	ressources naturelles, aux travaux forés et exclusion de la femme et fille PA , a la pauvreté et l'analphabétisme, a la stigmatisation sociale, Violences domestiques, non accès au soin de santé primaires, etc.	• Améliorer l'accès aux soins de santé primaires. • Renforcer les capacités des PA en techniques agro-pastorales, en éducation financière, marketing agro-pastoral et transformation des produits. • Renforcer les capacités matérielles des PA, notamment en équipements et outils de travail, en intrants et en produits phytosanitaires ; • Accompagner les PA dans la sécurisation des terres à leurs possession en leurs octroyant des titres et certificats collectifs, • Accompagner les PA dans la scolarisation des enfants.		
Problématique de l'accès au foncier	il ressort des échanges que dans certaines zones de la province 80% des petits producteurs sont locateurs, le cout de location des terres agricoles très élevé. Cette situation ne permet pas de faire des investissements à long terme sur les parcelles.	• doter les bénéficiaires du projet de lopin de terre avec tous les documents requis, • Négocier avec les concessionnaires en vue de la réduction du taux de location des terres arables.	UNCP, ministères de l'agriculture et des affaires foncières	Pendant la mise en œuvre du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
Sites culturels et sacrés	il ressort des échanges qu'il existe des tombes dans les concessions en milieu rural. il est recommandé de les évités lors de la mise en œuvre du projet.	• Mettre en contribution les autorités coutumières et les leaders d'opinion dans la détermination et l'identification des sites d'importances culturelles pour chaque axe d'intervention du projet, • En cas de violation intensionnelle d'un site d'importance culturel, trouver un compromis avec la famille et les autorités coutumières en vue de la réparation en urgence • Choisir des sites ne présentant aucun intérêt culturel et historique pout évité tout conflit éventuel avec les populations locales.	UNCP, ministères de l'environnement, de l'agriculture et des affaires foncières	Pendant la mise en œuvre du projet
La difficulté d'accès aux crédits	Il a été relevé que la majorité de la population rurale, est très pauvre et peine à accéder aux services des crédits.	• Faciliter l'accès au crédit **aux petits producteurs et associations paysannes**,	UNC et Opérateur technique	Au démarrage du projet
Gestion judiciaire des	A l'issu des échanges, il a été ressorti que la justice reste le	• Accompagner les victimes tant sur le		

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
griefs (VBG et VCE)	principal cadre de règlement des griefs liées aux VBG et VCE. Mais compte tenu des mœurs et coutumes, la résignation des victimes, ou le recours à des conciliations et attentes familiales sont privilégiées en milieu rural.	plan administratif, judiciaire et psychosocial ; • Accompagner la réinstallation sociale des victimes des VGB et VCE dans les activités de rémunération. • Sensibiliser toutes les couches de la population contre ces genres des pratiques. • Mettre en place cabinet juridique d'accompagnement des victimes des VSBG, avec permanence d'un numéro vert.	UNCP, SSS, EVBG et Services partenaires	Pendant la mise en œuvre du projet
Conflits fonciers et agro-pastoraux	Les participants ont fait un rappel des principaux types de conflits qui sont : • conflits liés à la non-matérialisation des limites des concessions, • conflits liés à l'occupation anarchique de la zone du parc National de Virunga, • conflits entre les chefs terriens,	• Appuyer les populations dans la délimitation et la sécurisation des domaines par l'octroi des titres ou documents des parcelles, • renforcer la capacité du CARG (Conseil Agricole, Rural de Gestion), chargé de la résolution des conflits agro pastoraux dans les zones rurales,	SSS, Ministères impliqués	Au démarrage du projet

Services technique				
Thématique	**Réponses données lors des consultations**	**Mesures préconisées à prendre par le projet**	**Responsabilités**	**Calendrier estimatif**
	• conflits entre les héritiers de la terre, • conflits entre les miniers et les agriculteurs, • conflits entre éleveurs et agriculteurs, • conflit de compétence entre les lois coutumières et les lois foncières de la RDC, • conflits liés à l'absence de documents ou des titres.	• mettre en contribution les autorités coutumières dans la résolution des conflits liés à la terre, • mettre en place un comité regroupant les services techniques / administratifs et les responsables coutumiers pour l'accès à la terre en cas de réinstallation,		

Ville Goma PV

TRANSFORME : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Structures	Craintes/Préoccupations	Attentes/suggestions/recommandations	Observations

Dr Bambeleki Directeur Provincial de l'ANADEC	Le manque de temps	Capaciter les PME en matière de comptabilité, finances, gestion, … Capaciter l'ANADEC en amont pour mieux assurer l'encadrement des bénéficiaires	
Mme MASIKA KIGHANA Espérance Chef de la Direction Provinciale de la FEC/Nord-Kivu	Etendre le Projet à tous les territoires	Etendre le projet à Beni et Butembo, lieux de production de ce qui est commercialisé à Goma. Soutenir la mise en place des incubateurs dans le Grand Nord (Beni, Butembo, Walikale, Masisi…) Intégrer l'agriculture parmi les secteurs Augmenter la part des femmes au-delà de la subvention en nature avec un cash au même niveau que les jeunes dans le PADMPME.	
WITANGILWA KIBASOMBA Jean-Marie Chef de Division provinciale des PMEA Nord-Kivu +243 998 545 046	La faillite des structures de microfinance comme dans un passé récent	Renforcer les mécanismes d'accès au financement dans le cadre du nouveau projet Impliquer davantage les services du ministère des PME pour l'encadrement des bénéficiaires Penser étoffer l'architecture légale qui définisse les rapports entre la division des PME et les services impliqués dans le développement du Projet	
Mme Valérie WASSO Coordonnatrice Maison de la Femme	La non prise en compte des autres territoires Le timing d'exécution très élastique désoriente	Rencontrer la demande des femmes de la périphérie de Goma (Territoires, chefferies) y compris celles qui sont dans l'agriculture	
Bernard MALABA Tshienda Incubateur Un Jour Nouveau	La mise à l'écart des structures d'encadrement (incubateurs, associations, …)	Reconnaître la part des incubateurs dans le processus de formation et d'accompagnement Réserver une quotité de la subvention aux structures d'encadrement	

		Intégrer les structures d'encadrement dans les bénéfices directs sur chaque lauréat encadré Faire de l'incubateur le premier interlocuteur du Projet Aider à susciter la vocation pour la création d'autres incubateurs	
Roger MATHE PROYEN (Programme Emploi Jeunes) +243 997 281 837	Absence ou faible contrôle sur les bénéficiaires Cas de détournement de la subvention (à cause de la hauteur « élevée » Laisser de côté les structures d'encadrement	« Réactiver » la fonction contrôle local grâce au comité technique de suivi provincial (CTSP) Etendre le projet aux 26 provinces Renforcer les modules éducation financière et gestion de caisse pour les catégories Jeunes et femmes Penser aux acteurs d'accompagnement	
Marlonn MATETA YouthConneckt +243 997 670 107	Des coaches mal rémunérés Repasser les PME bénéficiaires par les structures d'encadrement pour un « recalibrage » des besoins Comment mieux contrôler le financement à travers le microcrédit ?	Elargir la couverture du Projet à toutes les grandes villes de toutes les provinces Laisser les villes déjà appuyées pour donner la chance à d'autres qui n'ont pas été appuyées. Par exemple, quitter Goma pour Masisi parce que la production transformée en ville provient des autres centres périphériques Aider à mettre en place une structure de certification pour ceux qui sont dans la transformation afin de fixer un standard de qualité Négocier une amnistie fiscale en faveur des entreprises qui commencent	
Ir Marrion Ngavhu Kambale Président urbain Société civile de Goma			A promis d'envoyer les réponses par mail

David Kamuha Conseiller (ministre) du Gouverneur militaire chargé des finances, entrepreneuriat …			A donné rendez-vous, mais était indisponible le jour prévu
Pacifique NDAGANO DG SMICO Goma	Crainte sur la bonne gestion de fonds de garantie, les conditions pour accéder à la ligne de crédit, la longue durée pour démarrer le projet	Recommandations : améliorer la communication sur le projet, le processus de mise en place et de sélections des institutions clairement communiqué, avoir des contenants clairs avec les institutions bénéficiaires, les institutions financées soient également accompagnées techniquement si nécessaire dans les produits et services pour les jeunes et femmes, ...	
Joël TEMBO VWIRA DG Great Vision Business/Kivu Entrepreneurs Incubateur			En attente

Catégorie de parties prenantes	Craintes / Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
Les parties prenantes intéressées et la communauté	D'ordre général, un environnement défavorable à l'entrepreneuriat - **Le manque d'infrastructures de base adéquates (la ville est à peine lotie, pas de marchés, des endroits publics pour les échanges ou d'expositions entre artisans ou entrepreneurs, etc.** - **Le manque d'énergie (eau, électricité, carburant très cher, etc.)** - **Le manque des voies d'accès pour les matières premières (les routes impraticables) ;** - **La fuite de la main d'œuvre vers d'autres provinces ;** - **La province est faiblement industrialisée(fuite vers d'autres provinces);** - **La Multiplicité des taxes ;** - **Les services de micro finances quasi inexistant, manque des capitaux ;**	- **Améliorer les infrastructures de base de la ville ;** - **Améliorer l'accès de la population à l'énergie (eau, éléctiricité) ;** - **Améliiorer les voies d'accès des matières premières ;** - **Prendre des mesures/des politiques incitatives à l'endroit des entrepreneures et de grandes entreprises, comme le délai expériemental ou grace pour les nouvelles entreprises ;** - **Améliorer l'environnement des affaires**

	Impact environnemental et social d'un tel projet Positif (retenir les jeunes qui sont encore sur place, générer des recettes pour l'état et des revenus aux populations très appauvries, etc.) Négatif : - **Pollution du sol avec des sachets en plastics, de l'air avec des fumée (car la plupart utilise les bois de chauffe pour alimenter leur petite usine de transformation), des poussières et autres ;** - **Nuisance sonore,** - **Déboisement peut etre accentué ou la déforestation occasionné par le manque du courant életrique** - Non implication des personnes vulnérables et des jeunes dans le projet de développement - **Violence VGB/AES/HS**	- **Mettre en place une politique d'hygiène et assainissement de la ville ;** - **Intaller une unité de recyclage des déchets ;** - **Développer des projets d'assainissement de l'environnement ;** - **Renforcer les capacités des entreprenures sur l'impact de leurs activités sur l'environnement et les accompagner ;** - **Électrifier la ville ou utiliser l'énergie saine ;** - **Faire appel aux structures d'encadrement des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec handicap pour garantir leur implication au projet ;** - **Renforcer ces structures ;** - **- Utiliser les radios communautaires ;** - **- Sensibiliser les populations sur les VBG**
Les groupes vulnérables (Personnes vivant avec handicap)	- **Discrimination de cette tranche de la popultion ;** - **Manque d'encadrement de cette catégorie de personnes ;** - **Pas d'infrastructures adaptées;** - **Non prise en compte dans le projet de développement ;** - **Exposition au bruit et à la**	- **Créer les centres d'apprentissage des métiers pour cette catégorie ;** - **Construire des infrastructures prenant en compte des PVV ;** - **Prendre en compte les besoins des PVV dans le projet de développement**

	poussière, les risques de trébuchement et de chute, l'exposition aux dangers électriques liés à l'utilisation d'outils et de nouvelles machines électriques	- **Renforcement des capacités des PVV sur l'impact environnemental et à l'utilisation des nouvelles technologies.**

Liste des parties prenantes consultées

N°	Organisation	Noms	Fonction	Téléphone/email
1.	Division Provinciale PMEA	THISAWU TSHISAWU Boniface	Secrétaire	085 14 45 203/081 606 31 72
		MUTOMBO MUKENGESHAY Emmanuel	Chef de bureau en charge de PME	085 680 12 42/081 938 99 87
2.	Centre pour le développement des sourds muets (CDSM)	KAYEMBE	Président	0972378116
3.	Union des artisans du Kasaï Oriental	BALAYI MPUANIA Albert	Secrétaire administratif permanent	099 5589720/0826491793
		KAYEMBE Gabriel	Trésorier	085446 4416
4.	Fédération des Entreprises du Congo	ILUNGA Dominique	Directeur provincial	081 056 8291/085 612 109/099 3824128
5.	NKONGA UFD union des femmes pour le développement	MUADI WA BUSANGA Marie Josée	Présidente	085 23 78 295
6.	Associations des femmes actives « AFA » (Restaurant Tropical)	KAVUALA MPEMBA Alphonsine	Présidente	085 248 247/081 604 40 80/0997 31 28 74
7.	Union des jeunes Kasaïens pour le développement (UJIKD)	MALAMBA MUANA Crispin	Coordonnateur	089 315 3158/082 415 44 34

Fait à Mbuji Mayi, le 28 Février 2022

Chantal NSIMBA

MISSION DE CONSULTATION DES ACTEURS DE L'ECOSYSTEME PME POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PEES & PMPP) DU PROJET TRANSFORME./VILLE DE BUNIA

1. Motivation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement des PME, le Gouvernement de la RDC a sollicité et veut obtenir de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer un nouveau projet « **Transformation économique, entreprenariat féminin et Modernisation des PME par l'emploi et la croissance** », **TRANSFORME** en sigle. L'objectif de développement de ce projet est de soutenir l'accès au financement, la croissance au financement, la croissance des MPME, l'augmenter l'emploi et les opportunités d'entrepreneuriat pour les femmes et les Jeunes dans les zones sélectionnées.

2. Objectif de la Mission

La mission avait pour objectif principal de conduire les consultations auprès des acteurs de l'écosystème PME et les parties prenantes en vue d'élaborer un plan d'engagement environnemental et social (PEES) et un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) pour le projet conformément au norme environnementale et sociale de la Banque mondiale.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Identifier les partenaires et acteurs de l'écosystème PME œuvrant dans la ville de Bunia ;
- Echanger et partager les acquis/résultats obtenus de la mise en œuvre du PADMPE ;
- Présenter et échanger sur l'opportunité du financement de la Banque mondiale pour soutenir l'écosystème PME à travers le projet Transforme :
- **Informer les partenaires, acteurs du système et parties prenantes de leurs droits de communiquer leurs préoccupations, leurs craintes, les risques encourus par ces derniers si jamais le projet venait a être implémenté dans la ville de Bunia ;**

- **Récolter les recommandations idoines des uns des autres permettant d'élaborer les instruments de sauvegarde environnementale et sociale (PEES & PMPP) devant contribuer à la finalisation du Projet Transforme ;**
- **Produire le rapport adhoc de la mission.**

3. Approche méthodologique

Approche participative : L'approche méthodologique utilisée dans le cadre de cette mission telle que souhaitée dans les TDR et conformément aux principes et règles scientifiques en vigueur a été participative. La mission s'est attachée donc à rencontrer la plupart des parties prenantes et acteurs faisant partis de l'écosystème PME.

Les principaux acteurs qui ont été consultés sont: (i) les autorités politico-administratives de la ville de Bunia; (ii) les entrepreneurs membres de la FEC, COPEMECO, FENPEC, OPEC, et incubateurs, et (iii) les acteurs de la Société civile (ONG et ASBL).

4. Elaboration d'outils de collecte des données*:* Pour réaliser cette mission un guide d'entretien a été produit. Cet outil a permis de conduire des entretiens semi - directifs à bàton rompu et des focus group avec les personnes ciblées.

5. Profil géographique et économique de la ville de Bunia

5.1 Situation géographique

Superficie : 576 km², taille estimée de la population : 900 666 hab. Bunia, située dans le territoire d'Irumu, était, avant la pré-constitution de 2006, le chef-lieu du district de l'Ituri, faisant partie de la province Orientale en République démocratique du Congo. Bunia a été créé en 1946 comme un centre extra-coutumier. La ville de Bunia vient d'être séparée du territoire d'Irumu suite au démembrement de nouvelles provinces. Elle fût une cité dans ce dernier créé sous l'Administration coloniale vers 1949 actuellement une entité décentralisée. Elle est donc limitée au Nord par la collectivité, chefferie de Baboabokoe tronçon Mudzipela, à l'Est par la chefferie de Bahema Banywagi tronçon Mandro et Zumbe, à l'Ouest par les collectivités de Bahema d'Irumu et au Sud afin, par Baboabokoe axe Dhele. Elle est constituée de douze quartiers qui comptent dans leur ensemble 309 avenues et un boulevard (route principale) long de 7.511 km dont 1.5 km sont asphaltés et le reste du boulevard à terre battue. La ville est subdivisée de douze quartiers avec 309 avenues.

La ville de Bunia est frontalière de l'Ouganda. Bunia est située à 700 Km de Kisangani, chef-lieu de la province de la TSHOPO et pôle économique de la région, dont elle occupe une position

satellitaire. Par rapport à Kinshasa, la capitale, Bunia est excentrique à plus de 2.000 Km. La ville de Bunia est directement reliée du Chef-lieu de province, Kisangani par route, et à la capitale par voie fluviale, par la ville de Mbandaka, située à 1.500 Km. Une autre route raccorde la ville de Bunia à Isiro, situé à 600 Km, d'où l'on peut atteindre le fleuve par rail-route à destination de Mbandaka et Kinshasa. Le réseau routier est en très mauvais état et ne permet pas de servir l'activité économique de manière adéquate. Il en est de même des voies fluviales et lacustres, qui None pas connu des travaux de dragage depuis des décennies. Aussi l'essentiel des activités commerciales de la ville de Bunia est tournée vers l'Ouganda via le lac Albert. Les chemins de fer vicinaux rail-route Bunia-Isiro-Fleuve congo souffrent cruellement de l'état des lignes et du matériel roulant devenu vétuste et inefficace.

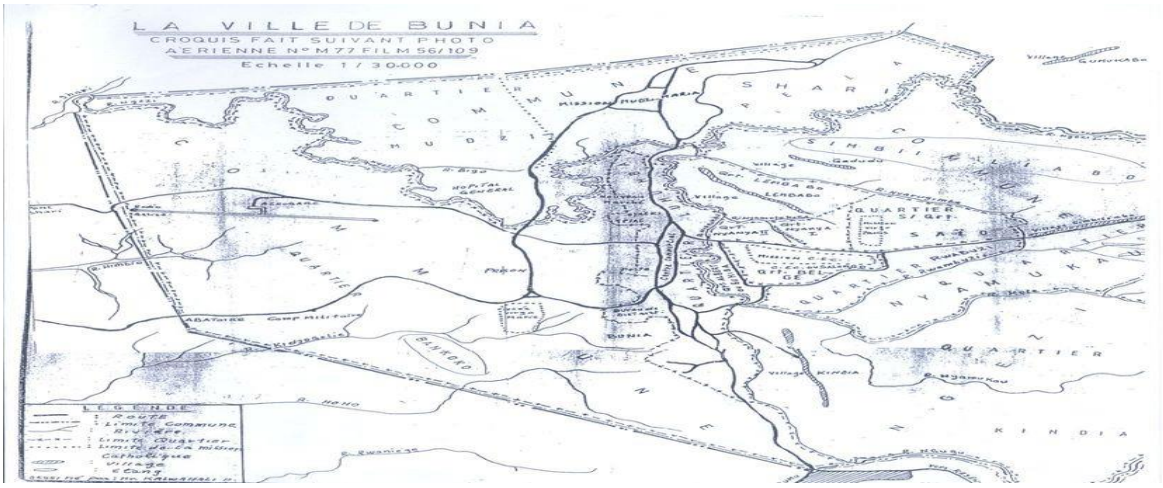

5.2. Situation économique/Principales activités

La ville est commerciale. Elle exporte des bois et de l'Or. Le commerce générale regroupe les (PME, PMI etc.) et représente plus de 95% des populations de la ville. L'agriculture et l'élevage environ 5% des populations de la périphérie de la ville y pratique. La ville compte 2634 PME qui sont en activité dont 84 les plus renommés ou grands opérateurs économiques (importateurs et exportateurs ayant un chiffre d'affaire de plus de 500000 $). Bref, dans 2634 PME 921 sont informelles et ne contribue pas au paiement des taxes et impôts. Elles sont qualifiées des PME récalcitrantes. Les grands opérateurs économiques importent leurs marchandises de l'Ouganda, de la chine, de Nairobi, de Doubai…via la douane de Mahagi et le port Kasenyi-Tchomia sur le lac Albert au Sud du territoire. Ces marchandises sont ensuite détaillées et vendues dans les autres territoires voisins de la ville après leurs entreposages. Beaucoup plus, le commerce d'importation fait la fierté de cette ville. Les marchandises diverses viennent de l'Ouganda, de la chine, de Doubai etc. via le port de Kasenyi Tchomia et de la douane de Mahagi. Grâce à ce commerce la ville est à

pleine construction avec des agglomérations sans cesse croissante. La ville contient également des hôtels magnifiques et quelques sociétés de transport en activité. Les grandes entreprises locales sont à compter de doigt à savoir: (i) Abattoir industriel de Bunia, (ii) Menuiserie semi-industrielle d'alfajire, (iii) Sokimo/Electrokimo, (iv)Fondation agropastoral de Bamanyisa, et (v) Usine d'eau minérale Canaan Water. Ces entreprises locales sont les plus importantes.

La Sokimo existait depuis l'époque coloniale et, elle est responsable de la production d'or et de l'énergie électrique dans l'ensemble de la province. Actuellement elle est en activité dans le secteur d'électricité seulement et fonctionne très difficilement à cause de manque de financement. Ce pour dire elle est incapable de fournir l'électricité stable et permanente, car la centrale qu'elle exploite n'a jamais était renouvelée ni réhabilité comme il faut. Elle parvient donc très difficilement à desservir la ville de Bunia de l'électricité.

L'abattoir industriel de Bunia fût le deuxième en Afrique après celui du Cameroun à l'époque de Mobutu mais aujourd'hui il reste ce qu'il est, sans électricité ni un système d'adduction en eau d'usage. Cet abattoir fût l'unique dans ce pays et approvisionnait presque toute la république à viandes des bœufs, des porcs…voir même les poissons du lac Albert qui étaient conservés dans ces chambres froides. Il reste utile pour la ville de Bunia seulement, avec quelques pièces qui fonctionnent et très difficilement. Une grande usine de production d'eau potable est en cours de construction dans la ville, usine privée appartenant à la fondation Rubuye. Cette usine représente un moyen sûr de lutter contre l'importation d'eau venant de l'Ouganda et favoriser l'emploi aux jeunes si seulement si elle pouvait obtenir de subvention du gouvernement pour élargir sa production.

Les habitats de la ville de la Bunia sont à 95% investis dans le commerce général. Une minorité qui habite les périphéries de la ville font des champs le plus souvent de manioc, des patates douces et des Cultures maraîchères mais aussi pratiquent de l'élevage des bovins, des caprins, des ovins, des porcins et des volailles. Ces animaux sont ensuite vendus sur place ou bien ils sont acheminés vers Kisangani où ils sont vendus.

6. Déroulement de la mission

La mission a démarré par une prise de contact avec le Directeur de Cabinet Adjoint du Gouvernement-militaire de la province de l'ITURI. Après briefing avec ce dernier sur l'objet de la mission et nos attentes par rapport à l'appui de l'autorité politico-militaire, il s'est immediatement mit au travail en procedant à la mobilisation des acteurs de l'ecosysteme PME-PMI à Bunia.

Les acteurs de l'ecosysteme PME-PMI ont été reparties en quatre catégorie, à savoir:

1. **Acteurs Etatiques: Gouvernorat de Province et Divisions Provinciales de PME, Environnement, PMI et autres;**
2. **Acteurs de l'écosysteme de PME: FEC, COMPEMECO, FENAPEC, Associations des Jeunes entrepreneurs,**
3. **Société Civile de l'Ituri: Associations de femmes entrepreneurs, Associations des defenseurs de consommateurs, les ASBL, etc.;**
4. **Les Institutions des Micro Finances: SMICO, MECRO, etc.**

7. Déroulement des consultations et les entretiens

Deux techniques ont été utilisées pour recolter les informations/données, à savoir:

- **Les entretiens semi-directifs**
- **Les focus groupes avec certaines catégories d'acteurs.**

Les entretiens semi-directifs ont été mené avec les acteurs étitaques, les acteurs de l'ecosysteme de PME-PMI et les institutions de micro finances. Tandis que, avec la sociètè civile, les focus groupes ont été organisés avec les associations des femmes commerçantes, des jeunes entrepreneurs et des asbl.

A chaque catégorié d'acteurs les entretiens ont porté sur trois thématiques/présentations, suivies des questions reponses. Les trois thématiques/presentations sont:

- **Présentation des resultats obtenus de mise en oeuvre de PADMPME;**
- **Présentation du projet TRANSFORME (Objectif et composantes);**
- **Présentation de MGP de PADMPME.**

SYNTHESE DES ACTEURS & PARTIES PRENANTES DE L'ECOSYSTEME PME CONSULTES

Ville de Bunia

Date de la consultation	Province	Localité de tenue de la rencontre	Structures	Activités	Femmes		Hommes		Total
					Jeunes (Moins de 3. ans)	2ème Age (Plus de 35ans)	Jeunes (Moins de 35ans	2ème Age (Plus de 35ans)	
25/02/2022	ITURI	Bunia	Gouvernorat	Entretien	0	1	0	2	3
25/02/202	ITURI	Bunia	Division PME	Entretien	0	0	0	1	1
25/02/2022	ITURI	Bunia	Division PMI	Entretien	0	0	0	1	1
25/02/202	ITURI	Bunia	Division Pêche & Elevage	Entretien	0	0	1	1	2
25/02/202	ITURI	Bunia	FENAPEC	Entretien	0	1	1	1	3
25/02/202	ITURI	Bunia	FEC/CDP	Entretien	0	4	0	3	7
25/02/202	ITURI	Bunia	Jeunes Entrepreneus	Atelier	1	0	1	0	2
25/02/202	ITURI	Bunia	IMF	Atelier	0	0	1	1	2
26/02/202	ITURI	Bunia	Société Civile	Atelier	0	1	0	1	2
TOTAL					**1**	**7**	**4**	**11**	**23**

La synthèse de resultats des entretiens et focus groupes organisés se trouvent dans le Tableau synthèse ci-après:

SYNTHESE DES RESULTATS OBTENUS

N°	Questions/Préoccupations	Réponses/commentaires des parties prenantes
01	Quelle est votre perception du projet TRANSFORME (Données les détails)?	Le projet tel que presenté, suscite un espoir immense pour nous les acteurs de l'ecosysteme de PME & PMI. Ce projet est très indispensable pour la relance de l'economie de la ville de Bunia par ricochet la province de l'Ituri qui fait fasse a une insécurité juvenile. Les jeunes de Bunia sont recruter dans les groupes armés à cause de chomage et de manque à faire. Avec l'arrivée de ce projet les jeunes peuvent obtenir des emplois et des financements possible pour leur permettre d'être autonome et de se prendre en Charge. Nous accueillons ce projet à bras ouvert et nous sommes pret à le soutenir sa mise en oeuvre.
02	Que pensez-vous de son objectif et ses composantes (Données les détails)?	Ses objectifs et ses composantes à notre avis se tiennent. Ils repondent aux attentes de la population iturienne en générale et particulièrement aux jeunes entrepreneurs qui n'ont pas accès au financement bancaire faute de garantie matérielle. Les objectifs du projet vont pousser les acteurs de l'ecosysteme PME à réaliser les activités de transformation des produits de base en produits finis afin de leur données la plus-value et booster le secteur industriel.
03	Au regard de ses composantes, d'après vous, que peuvent etre les activités de ce projet TRANSFORME?	Au regard de ses composantes, les activités du projet peuvent etre les suivantes: ✓ **Transformation des produits agricoles, de la peche, de l'élevage, de l'eau en produits finis,** ✓ **Conditionnement des produits dans les Emballages fabriqués sur place,** ✓ **Financer les IMF fiables lesquelles qui accompagnent les personnes exclues du systeme bancaire classique en leur octroyant des crédits à moindre coût et sans garantie,** ✓ **Financer les activités artisanales.**

04	Quelles sont vos craintes ou préoccupations par rapport à ce projet?	✓ **Que le projet ne puisse pas détériorer l'environnement en finançant les activités extractives des minérais (l'or);** ✓ **A cause des multiplicités des taxes et impots à payer les bénéficiaires du projet risquent de tomber en faillitte;** ✓ **Contribuer à assainir le climat des affaires à Bunia,** ✓ **Le projet risque de contribuer à l'augmentation de coùt de production due aux charges dans la chaine de production,** ✓ **Les animateurs du projet risquent de favoriser les bénéficiaires qui leurs sont favorables (clientelisme, favoritisme, etc.),** ✓ **Le projet risque de contribuer aussi à l'ccroissement de taux de banditisme urbain, lorsque les bénéficiaires auront les financements (cambriollage des maisons, les attaques ciblées, le bracallage, etc.);** ✓ **Mauvaise utilisation des fonds par les bénéficiaires si, ces dernièrs ne sont pas accompagner et suivi;** ✓ **L'insécurité peut freiner l'éxécution et l'épanouissement du projet;** ✓ **Le projet risque de ne pas atteindre ses objectifs à cause de l'absence quasi-totale de l'électricité dans la ville de Bunia. Les activités de transformation exige de l'electrivcité, sans énergie électrique il n'y aura pas de production ni de transformation des produits. En effet, sur plus de 250.000 milles ménages, 2.147 ménages sont desservis par l'énergie électrique, 753 ménages par le panneau solaire; 5.749 ménages par les groupes électrogènes; 178.983 ménages par le pétrole. Si aujourd'hui cette ville n'est pas dotée des industries c'est à**

		cause de l'instabilité d'électricité. La ville est certes dotée d'une grande centrale électrique dénommée Budana qui servait l'ensemble de la province et aussi les provinces voisines (Haut Uélé) aujourd'hui cette turbune est incapable de servir cette ville car l'énergie n'est pas renouvelée depuis l'époque coloniale et fonctionne avec des faibles moyen dont dispose la Sokimo (société minière de Kilomoto). Cette turbine est un grand potentiel pour l'émergence de la province de l'Ituri et en particulier la ville de Bunia. À côté de cette centrale, la centrale de Solenyama était destinée à faire la relève de la précédente aujourd'hui dans un état de délabrement totale. Si la situation continue ainsi, le projet risque de ne pas connaitre son essor en matière de transformation des produits.
05	Parler-nous un peu des mécanismes locaux de résolution des conflits ou des différents commerciaux ici à Bunia?	Ici à Bunia, la résolution des conflits/différents passe par : - **La conciliation à l'amiable des parties au niveau de la FEC, des associations éthniques, les barzza communautaires et intercommunautaires (Hema, Lendu, Bira, etc.)** - **Le tribunal en cas d'opposition,** - **Parfois, les conflits se transforme en reglément de compte (Kidnapping, attaque armée)** D'où la nécessité d'installer le tribunal de commerce à Bunia pour permettre aux contentieux commercial d'échapper aux juridictions de droit commun dont la corruption, l'arbitraire et les abus qui sont préjudiciables à l'activité économique.

06	Que pouvons-nous faire pour susciter l'engouement, la forte participation et l'implication des acteurs et des populations en vue de l'appropriation de ce projet?	Organiser plusieurs séances de sensibilisation et information sur le bien fondé du projet à travers les radio communautaires, les associations qui encadrent les jeunes et les femmes, mais aussi à travers le renforcement des capacités à l'education financière. Intensifier les activités de communication avant le demarrage du projet, pendant le déroulement du et à la fin du projet. Impliquer les acteurs et les parties prenantes dans les activités de communication et formation pour que ces dernièrs puissent rélayer l'information à leurs membres. A chaque étape/phase du projet, il faut communiquer en utilisant les medias locaux et les églises locales comme le fait le Fonds Social de la RDC.
07	Pour vous, que peuvent etre les critères d'éligibilité et de séléction pour bénéficier de financement de ce projet (TRANSFORME)?	Les documents suivants peuvent etre exigé à tous bénéficiaires potentiels: ✓ **Posseder les documents légaux (patente, autorisation de fonctionnement, compte bancaire, numéro d'impot, RCCM, etc.)** ✓ **Etre en activité, pas de débutant,** ✓ **Avoir une adresse physique de l'entreprise,** ✓ **Au besoin avoir un titre foncier;** ✓ **Avoir une residence connue à Bunia,** ✓ **Etre membre d'une association d'encadrement des entrepreneurs, etc.** ✓ **Pour les IMF, présentation des états financièrs certifiés, etre digitalisé, agrément de la Banque centrale, personnalité juridique, etc.**
08	Comment sont traités les questions foncières ici à Bunia? Existe-il des problemes de perte des terres?	Les questions foncières sont traitées par les Ministères de tutelle à travers ses organes specialisés (Urbanisme, cadastre, les chefs coutumiers, etc.). Toutefois, les problemes des pertes des terres et d'espaces végétales. Ce problème de perte d'espace végétale et de terre est souvent à l'origine des conflits entre les ethnies. La non vulgatrisation du code foncier qui entraine l'ignorance des droits et prérogatives en matières foncières, spoliation frequente et la communautarisation de terre du domaine agricole et de l'élevage, ce qui est à la base des conflits recurrents. La vente d'une meme terre à plusieurs personnes ce qui engendre des conflits.

09	Comment sont considerés et traités les personnes vulnérables et affectées ici à Bunia? Ces personnes sont impliquées dans les décisions majeures les concernant?	Les personnes vulnérables et vivant avec handicap sont nombreuses et sont sans considération par la population en générale. Le projet doit prendre en compte cette catégorie de la population pour une inclusivité comme le fiat les ONG humanitaires et caritatives. La plupart de fois, ces personnes ne sont meme pas consultées ni informées sur les questions les concernant étant donné qu'elles sont considerées comme des mendiants.
10	Quelles sont les contraintes majeures à l'accès aux services sociaux de base (assainissement, eau, éléctricité, éducation, santé, etc.)	Ici à Bunia, il n'ya pas assez des bonnes écoles ni des bonnes structures sanitaires. L'éléctricité n'en parlons meme pas. L'assainissement de la ville de Bunia est assuré par le Fonds Social de la RDC à travers son programme de pavage des rues et avenues dans différents quartiers de la Ville. Le reprofilage des avenues et entretiens des ponts par le Fonds Social est à encourager énormément.
11	D'après vous, que peuvent etre les impacts négatifs de ce projet et comment les mitigués?	Les impacts négatifs de ce projet peuvent etre: ✓ **Insécurrité et le banditisme (Cabriollage)** ✓ **Financement des bénéficiares en déhors de circuit bancairs;** ✓ **Mauvaise séléction des bénéficiaires de financement,** ✓ **Non traitement des déchets issus des produits de transformation qui entrainent la pollution et innodation telles que: boulangerie, menuisserie, coordonnerie, moulin, poulaillé, savonnerie, adduction d'eau, atelier de couture, atelier d'ajustage, fabrication de brassero, etc.** ✓ **Le déplacement et reinsertion des populations vers d'autres lieux, risque d'empecher le developpement du projet.**

12	Le projet pourrait financer les activités qui peuvent exiger le déplacement des population. D'après vous, que peut etre la réaction de la population?	Plusieurs réactions négatives possibles si la communication n'est pas organisée. Il faut remplir les préalables (obtenir les autorisations légales, indemnisation, informer et sensibiliser les populations concernées, amenager le nouveau endroit, etc.) avant de se lancer dans cette aventure.
13	Que peuvent etre les solutions aux questions environnementales que projet peut appuyer?	Proceder aux études des besoins de la population riveraine et d'impact environnementaux afin d'identifier les questions à appuyer par le projet. Appuyer les entreprises qui oeuvrent dans le domaine de l'environnement.
14	Quelles sont vos attentes/suggestions/recommandations	➢ **Attentes: effectivité de financement qui va créer d'autres entreprises et les emplois pouvant resorber le chomage par le recrutement de la main d'oeuvre locale et décourager l'adhésion des jeunes dans des groupes armés.** ➢ **Suggestions: le finacement à court terme, appuyer la FEC par les outils informatiques et moyens de déplacement pour la mobilité du personnel,** ➢ **Recommandations:** - **Informer et sensibiliser la population à chaque étape du projet,** - **Rendre le projet effectif dans la ville de Bunia,** - **Renforcement des capacités des acteurs de la chaine de valeur** - **Affiliation des bénéficiaires a la FEC pour la défense de leurs interéts;** - **Renforcement des capacités du personnel de la FEC,** - **Veiller au recrutement de la main d'oeuvre locale afin de repondre aux attentes de la population et contribuer à la réduction des groupes armés.** - **Associer les parties prenantes dans l'identication, le suivi & évaluation des plans d'affaires qui seront financés par le projet.** - **Financer les IMF fiables.**